

**Débat public sur le projet de parc éolien
en mer des Deux Côtes**
**Quelles incidences aurait l'implantation du projet
des Deux Côtes sur la faune et la flore ?**
Quatrième table ronde thématique
Saint-Valéry-sur-Somme, le 27 mai 2010

Introduction

Les échanges sont animés par Philippe Marzolf, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), émanation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Philippe MARZOLF

Mesdames, Messieurs, si vous voulez bien vous asseoir, nous allons bientôt commencer la soirée. Bonsoir. Je suis Vice-Président de la Commission Nationale du Débat Public et le Président pour l'organisation de ce débat sur le projet de parc éolien en mer appelé des Deux Côtes, par La Compagnie du Vent, filiale de GDF SUEZ. Ce soir, je suis accompagné des trois autres membres de la Commission, à commencer par Chantal Sayaret.

Chantal SAYARET

Bonsoir. J'enseigne le droit, le droit public, le droit de l'environnement et j'ai été précédemment élue locale en Normandie.

Alain BRISAC

Bonsoir. Je suis ingénieur de formation, mais je suis maintenant médiateur, chargé principalement de médiations dans le domaine des relations sociales.

Thierry MASNOU

Bonsoir. Je suis ingénieur général des Ponts et Chaussées honoraire.

Philippe MARZOLF

Merci. Ce soir, comment va se dérouler la réunion ? Je vais vous présenter, comme à chaque début de réunion publique, l'organisation du débat public et le rôle de la Commission dans ce débat. Il

s'agit d'une réunion thématique. Il y aura donc ensuite une présentation sur l'impact éventuel sur les oiseaux, la faune sous-marine et extérieure.

La Compagnie du Vent, filiale de GDF Suez, a saisi la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), sur un projet de 140 éoliennes à 14 kilomètres des côtes, en face du Tréport, parce que son projet dépasse les 300 millions d'euros. Comme le dit la loi, le maître d'ouvrage est alors obligé de saisir la CNDP pour voir s'il faut organiser un débat public qui porte sur l'opportunité du projet, sur ses objectifs et sur ses principales caractéristiques. La CNDP est une autorité administrative indépendante qui est composée de 21 membres et qui décide s'il faut ou non un débat public. C'est elle qui est chargée, en France, de veiller à la participation du public à l'élaboration de tous les grands projets d'intérêt national d'infrastructures ou d'aménagements, comme des autoroutes, des TGV, des réacteurs nucléaires, des canaux, des oléoducs, ainsi que des projets industriels. C'est elle qui décide de l'organisation ou non d'un débat public, en fonction des impacts sur l'environnement, des impacts socio-économiques et des enjeux territoriaux.

Elle a donc décidé que ce projet nécessitait un débat public qui n'avait pas encore été décidé. Dès lors, la CNDP nomme un président et des membres qui sont indépendants et surtout neutres. En fin de compte, en tant que membres de la Commission, nous n'avons pas à donner notre avis sur le projet. A la différence d'une enquête publique qui a lieu juste avant que le projet se réalise et où le commissaire enquêteur donne un avis, le débat public se passe beaucoup plus en amont et porte encore sur l'opportunité. On peut débattre de l'opportunité de faire ou de ne pas faire le projet. La Commission est là pour organiser le débat, pour recueillir tous vos arguments et pour faire un compte rendu des enseignements que l'on peut tirer par rapport à ce que pense le public d'un tel projet.

Quels sont les principes du débat public ?

D'abord, la transparence. Tout doit être mis sur la table. Toutes les études qui ont été faites, tous les avis et toutes les contributions sont rendus publics C'est le principe du débat public.

Le deuxième principe est le principe d'équivalence. Toute personne concernée par ce projet peut s'exprimer, quelle que soit sa représentativité et on ne cherche pas forcément une représentativité. Toutes les personnes peuvent donc poser des questions et donner leur avis.

Nous attendons des arguments. Pour que des propositions puissent être exprimées, il faut les argumenter avec de l'expérience, avec des études, avec des références, etc. pour avoir un poids, si l'on peut dire, dans les enseignements.

Le quatrième principe, c'est le principe de la symétrie. Tous les acteurs ont la possibilité de faire des cahiers d'acteurs que vous avez à l'entrée (les quatre pages) et qui sont diffusés au même titre que le document du maître d'ouvrage. Ils sont distribués lors de toutes les réunions publiques à tous ceux qui se sont inscrits. C'est ce que l'on appelle le principe de symétrie sur la diffusion de l'information.

Les objectifs sont de permettre au public de s'informer sur le projet, d'obtenir des réponses à ses questions, de donner son avis sur l'éolien en mer, de débattre des caractéristiques et des conditions d'implantation du projet.

Le débat dure quatre mois, comme le dit la loi. Ensuite, dans les deux mois qui suivent la fin du débat, la Commission Particulière élabore un compte rendu sur les arguments qui ont été échangés et sur les enseignements que l'on peut tirer sur le projet. La CNDP publie un bilan. Après avoir

débat, après avoir reconnu l'expression de chacun, le maître d'ouvrage doit décider, trois mois plus tard, du principe et des conditions de poursuite de son projet. Il le maintient, il l'abandonne ou il le modifie en fonction de ce qu'il a entendu.

Le débat dure du 28 avril au 10 septembre, avec une suspension du 13 au 30 août, pour que les gens qui viennent en vacances et/ou qui ont une maison secondaire, puissent aussi s'exprimer dans le débat public.

Quels sont les points clés du débat public ? Après avoir rencontré beaucoup d'acteurs et après avoir fait une consultation sur Internet sur les thèmes à débattre, deux grandes questions sont ressorties. Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes picardes et d'Albâtre ? Si oui, à quelles conditions, en fonction des différents usages de la mer ? Ensuite, le projet du parc éolien des Deux Côtes répond-il à ces enjeux et à ces contraintes ?

Pour y répondre, la Commission vous informe. Vous avez pu voir à l'entrée un journal du débat qui est le journal n°1 et qui vous permet de connaître un peu comment est organisé le débat, ainsi qu'une carte T qui vous permet de demander le dossier complet. Ensuite, il y a bien sûr un site Internet et il y a une lettre d'information hebdomadaire. Le maître d'ouvrage a, quant à lui, un dossier de 120 pages que vous avez pu prendre à l'entrée et sa synthèse. Il y a également toutes les synthèses des études qui ont été menées et dont certaines vont vous être présentées ce soir. Le public peut poser des questions, peut apporter des avis et des contributions. Il peut également, comme je vous l'ai dit, faire des cahiers d'acteurs. Actuellement, il y en a six qui ont été imprimés et diffusés.

Le site Internet centralise l'ensemble des ressources documentaires. Il y a des espaces de discussion thématiques sur les différents thèmes du débat. On peut poser des questions et exprimer son avis. La soirée de ce soir peut être suivie en direct sur Internet. A la dernière réunion, à Dieppe, il y avait 220 personnes dans la salle et il y avait 350 personnes qui suivaient les débats sur Internet. Les gens suivent donc le débat sur Internet. Ensuite, le site Internet permet de consulter toutes les interventions qui ont eu lieu au cours des différentes réunions.

Il y a eu une réunion d'ouverture le 4 mai au Tréport. Elle a posé les cadres réglementaires et législatifs de l'éolien en mer, le cadre énergétique et La Compagnie du Vent a présenté son projet. Nous avons en outre fait des tables rondes thématiques. Il y aura cinq tables rondes thématiques ; nous en sommes à la quatrième. Faut-il développer l'éolien en mer ? Quels seraient les effets du projet sur la pêche et les autres activités professionnelles de la mer ? Quelles seraient les perspectives d'emploi et de formation pour les deux régions, si le projet se réalisait ? La table ronde d'aujourd'hui porte sur le thème suivant : quelles incidences aurait l'implantation du projet sur la faune et la flore ? Je vous détaillerai ensuite le programme. La semaine prochaine, nous serons à Cayeux pour parler de l'impact de l'implantation sur les paysages, sur le tourisme et sur les activités de loisirs.

Après ces réunions thématiques, la Commission tirera des enseignements qui seront présentés lors des réunions de proximité, à Criel, Saint-Martin-en-Campagne, Ault, Fort-Mahon et Mers. Il y aura une réunion de clôture le 7 septembre au Tréport où on commencera à tirer les enseignements qui seront ensuite dans le compte rendu, pour voir si les enseignements que l'on tire correspondent bien à ce que vous avez exprimé.

Bien sûr, toutes les contributions écrites et tous les avis peuvent être adressés par courrier. Comme vous le savez, nous avons des bureaux au Tréport. Vous pouvez également les poster par mail ou

sur le site [Internet](#), tout au long du débat. N'hésitez pas à nous demander des renseignements, si vous en avez besoin.

Voilà pour cette présentation rapide du débat, mais certaines personnes suivent toutes les réunions publiques. Je ne vais donc pas être trop long. Est-ce qu'il y a des questions, sur le débat uniquement et sur son organisation ? On aura largement le temps de parler du fond du projet et de ses impacts sur l'environnement. Est-ce qu'il y a des questions sur l'organisation du débat lui-même ? Non.

Nous avons préparé un programme. Je vous propose d'écouter d'abord l'accueil du Maire. Excusez-moi, je vous ai oublié. Je suis vraiment désolé, j'ai oublié l'accueil républicain que nous respectons à chaque réunion. On s'est pourtant vu tout à l'heure.

Didier GONDOIS, Premier adjoint au Maire de Saint-Valéry-sur-Somme

Je vous souhaite la bienvenue à Saint-Valéry. Les débats ont déjà démarré depuis quelques réunions. Le thème de ce soir est passionnant. Il y a ici de nombreuses personnes qui sont pêcheurs, chasseurs et je pense que le débat doit être maintenu dans le respect des idées des uns et des autres. Merci.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur le Maire. Je vous présente encore toutes mes excuses pour cet oubli.

Nous sommes à Saint-Valéry-sur-Somme, face à la baie de Somme. Ce matin, avec les membres de la Commission, nous sommes allés faire un tour sur la baie de Somme pour voir un peu comment c'était concrètement sur le terrain.

Nous allons avoir, dans quelques instants, une présentation du projet de La Compagnie du Vent, pendant cinq minutes. Ensuite, il y aura une première table ronde sur les conséquences sur les oiseaux, la faune et la flore. Le cabinet ABIES présentera les synthèses des études qu'il a réalisées pour La Compagnie du Vent et qui portaient sur l'impact sur les oiseaux, la faune et la flore. Nous avons demandé ensuite à François Sueur, ornithologue, de donner son avis sur les études. Enfin, interviendront le GEMEL, la Ligue de Protection des Oiseaux et Picardie Nature qui donneront leur avis.

Nous aurons ensuite un retour d'expérience danois. Une personne du Ministère de l'Environnement danois viendra présenter le suivi de ces études. On parlera également de parc marin, de l'incidence sur la chasse, avec Monsieur Lottin et Monsieur Butel. Nous accueillerons également quelqu'un de l'Ambassade de France à Londres qui ne pouvait pas venir avant en raison des élections, pour savoir comment l'Angleterre a mis en place ses différents parcs et comment elle poursuit son objectif de développement de l'éolien en mer.

Je demande maintenant à La Compagnie du Vent de présenter son projet et nous passerons ensuite directement à la première table ronde.

Présentation du projet de La Compagnie du Vent

Pierre LAGANDRE, directeur général adjoint de La Compagnie du Vent

Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore et chef du projet de parc éolien en mer des Deux Côtes

Pierre LAGANDRE

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je suis Pierre Lagandré, directeur général adjoint de La Compagnie du Vent. A ma gauche, Jean-Mathieu Kolb, directeur des activités *offshores* et chef du projet de parc éolien en mer des Deux Côtes et Paul Neau du cabinet indépendant ABIES, qui est un expert reconnu dans le domaine des énergies renouvelables et qui est chargé de la coordination des expertises environnementales pour le projet des Deux Côtes, ainsi que de la rédaction de l'étude d'impact sur l'environnement.

La Compagnie du Vent est une Société anonyme qui a été créée en 1989 pour installer la première éolienne en France, en 1991, à Port-la-Nouvelle, dans l'Aude. Nous sommes une filiale du Groupe GDF Suez depuis fin 2007. Nous avons fait le choix d'être présents sur toute la durée de vie d'un projet, depuis les études initiales jusqu'à l'exploitation, la maintenance et le démantèlement des installations, ce qui n'est pas le cas de tout le monde. En vingt ans, nous avons installé environ 200 éoliennes en France et au Maroc. Aujourd'hui, nous exploitons quinze parcs éoliens en France qui produisent de l'électricité propre, inépuisable et sans déchet. Je laisse la parole à Jean-Mathieu Kolb pour la présentation du projet.

Jean-Mathieu KOLB

Merci, Pierre. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais essayer d'être très bref pour pouvoir laisser la parole à Sylvain Albouy qui va présenter les différentes études que nous avons menées sur les aspects environnementaux, puisque c'est la thématique ce soir.

Je ferai tout d'abord un court rappel du projet ou plutôt des projets que l'on envisage. Comme l'a très bien expliqué Monsieur Marzolf, le débat public a pour principe de mettre tout sur la table, toutes les études. En l'occurrence, c'est un projet sur lequel nous travaillons depuis 2001 maintenant. Nous avons d'abord cherché à passer en revue toutes les façades maritimes françaises, à établir une douzaine de sites qui semblaient propices et que l'on a étudiés plus précisément. C'est là, vers 2003-2004, que le secteur au large de la limite entre la Somme et la Seine-Maritime, est ressorti. Nous avons continué les études environnementales, nous avons rencontré beaucoup d'acteurs, etc. Cela nous a conduits à définir un projet « Large » que l'on privilégie : 140 machines à 14 kilomètres des côtes qui produiraient ce que consomment annuellement 900 000 personnes.

Dans toutes les études que l'on a faites, nous avons exploré différentes pistes que l'on remet sur la table aujourd'hui pour le débat public :

- un projet plus petit, plus près des côtes, le projet « Littoral » à 5 kilomètres des côtes et avec 60 éoliennes qui produiraient ce que consomment 400 000 personnes chaque année.
- le projet « Grand Large » : 320 éoliennes à plus de 25 kilomètres des côtes qui produiraient ce que consomment annuellement 2 millions de personnes.

Pour un tel projet, il nous appartient d'étudier évidemment les aspects environnementaux. C'est la thématique ce soir. Pour cela, nous avons cherché à appliquer des protocoles qui ont été mis au point à l'étranger, dans des pays qui sont plus avancés que nous, en l'occurrence la Grande-Bretagne et le Danemark. Ce sont des protocoles que l'on a discutés avec les services de l'Etat. J'ai mentionné par exemple la réunion que nous avons faite à Rouen avec la Direction de l'Environnement, mais nous en avons fait aussi avec les Directions régionales en Picardie. On s'est appuyé sur des bureaux d'études qui sont reconnus dans leur domaine de compétence, qui disposent de moyens adaptés parce que ce sont des grosses études et dès que l'on va en mer, on a besoin de moyens plus conséquents. Nous avons toujours aussi cherché à nous appuyer sur les connaissances locales qui existent, afin de pouvoir recalibrer nos études que nous avons faites sur une période donnée, sur le long terme, sur dix, quinze, vingt ans, en bénéficiant de toutes ces recherches qui sont menées localement. Les montants d'études culminent aujourd'hui à environ 1,5 million d'euros. C'est ce qui a été dépensé pour avancer sur ces thématiques environnementales.

Je vais passer très rapidement sur ce *slide*, mais je voudrais juste montrer que l'on a cherché à étudier un secteur très large. On a couvert des zones qui vont du nord de la baie de Somme à Dieppe, jusqu'à 36 kilomètres au large, pour avoir une bonne idée des différentes contraintes qui nous ont conduits à préférer ce projet « Large » dont on discute et dont on souhaite débattre avec vous tous dans les différentes réunions. En l'occurrence, ce soir, la thématique porte sur les aspects environnementaux. Je ne vais pas tout énumérer ; Sylvain Albouy le fera bien mieux que moi juste après.

A l'issue du débat public, nous aurons une décision à prendre. Il s'agira de dire : est-ce que l'on continue ou pas ce projet ? Si oui, sous quelle forme et sous quelles conditions ? Il y aura des démarches administratives à faire et à passer (enquête publique, étude d'impact). Au final, il reviendra au Préfet de décider si oui ou non, ce projet est accepté et autorisé. Nous souhaitons et nous le proposons ce soir, constituer une instance partenariale pour la gouvernance du suivi du projet, sous la forme d'un comité d'intérêt scientifique par exemple, pour discuter du protocole, du suivi, du partage des connaissances et envisager aussi avec vous comment compléter les études pour pouvoir répondre à toutes les interrogations qui existent. Je vais laisser la suite de la présentation à Sylvain Albouy du cabinet ABIES qui va préciser les aspects environnementaux. Merci.

Philippe MARZOLF

Il y a un compteur qui égraine le temps. Chaque intervenant a un nombre de minutes précis pour qu'il y ait le plus de temps possible d'échange avec la salle. Quand il dépasse les dix minutes, le compteur devient orange puis rouge. Merci, Messieurs. Ils restent bien sûr dans la salle. Nous allons appeler maintenant les différents intervenants de la table ronde n°1.

Table Ronde n°1 : **Conséquences pour les oiseaux, la faune** **et la flore sous-marine**

Ont participé à la table ronde :

Sylvain ALBOUY, bureau d'études ABIES

François SUEUR, ornithologue

Thierry RUELLET, chercheur au GEMEL, Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux

Jean-Pierre FRODELLO, directeur de la Ligue de Protection des Oiseaux de Haute-Normandie

Patrick THIERY, président de l'association Picardie Nature

Chantal SAYARET

J'appelle Monsieur François Sueur. Monsieur Sueur, vous n'êtes pas tout à fait étranger, si j'ai bien compris, à la réalisation du parc du Marquenterre. Vous allez réagir aux études qui vont nous être présentées. J'appelle également Monsieur Thierry Ruellet. Vous êtes chercheur au GEMEL. Pour les non-initiés, le GEMEL est un groupe de recherche des milieux estuariens et littoraux. En troisième lieu, je vais appeler Monsieur le directeur de la Ligue de Protection des Oiseaux de Haute-Normandie. Pour compléter cette première table ronde, je vais appeler Monsieur Patrick Thiery, président de l'association Picardie Nature. Chacun peut prendre place. Merci Messieurs. Monsieur Sylvain Albouy va présenter le résultat de ses études.

.I Présentation du résultat des études par le cabinet ABIES

Sylvain ALBOUY

Bonsoir à tous. Je coordonne les expertises naturalistes dans le cadre du projet éolien des Deux Côtes. Mon temps est compté, comme on vous l'a dit. Il y a beaucoup de choses à dire sur les expertises, je vais donc être assez succinct dans la présentation. Les experts qui ont réalisé chaque expertise sont présents dans la salle et pourront répondre aux questions spécifiques.

Il y a quatre grandes thématiques :

- les ressources benthiques, c'est-à-dire tout ce qui vit au fond des océans ;
- les ressources halieutiques (les poissons) ;
- l'avifaune (les oiseaux) ;
- les mammifères marins (les cétacés et les phoques).

Nous allons commencer par les ressources benthiques et les études menées par le cabinet d'études In Vivo. Je parlerai essentiellement de la zone de projet « Large » sur laquelle nous avons expertisé plus précisément les thématiques. 38 stations ont été menées dans la zone, entre la côte et la zone, ainsi qu'au large, l'objectif principal étant de caractériser les peuplements benthiques. Nous en avons profité pour définir aussi les analyses granulométriques (qualité des eaux, la liste sédimentaire et autres).

Quels sont les résultats ? Sur ce graphique, vous avez en bas en abscisse le nombre de stations de 1 à 38, en ordonnée les densités et les richesses spécifiques en individus du *benthos*. Vous constatez une certaine homogénéité de la zone, assez pauvre et une différence par exemple avec les stations plus au large, en particulier la station 38 qui présente une forte densité d'espèces et une bonne diversité. C'est la station sur laquelle les experts ont identifié des restes de merl, habitat prioritaire Natura 2000. Globalement, la zone du projet « Large » est pauvre en espèces.

Les substrats de sables moyens et grossiers sont très peu chargés en particules fines, ce qui peut nous laisser dire que les impacts au niveau du chantier pourront être faibles par une mise en suspension relativement faible. Les impacts seront nuls sur le merl si on évite la station 38. En particulier, le merl n'est pas une caractéristique d'habitat, mais il y a simplement des traces. Il y aurait éventuellement des impacts positifs en termes de diversité et de biomasse, qui seraient liés aux récifs artificiels liés aux fondations. On y reviendra.

Concernant les ressources halieutiques, je ne vais pas tout détailler. Les poissons sont dits benthiques, démersaux ou pélagiques, en fonction de la colonne d'eau de leur lieu de vie dans l'océan. Les objectifs de cette étude étaient de caractériser les peuplements halieutiques et d'évaluer les enjeux du projet. Différentes méthodologies ont été utilisées, en particulier l'analyse des usages de la pêche. C'est une première entrée. La seconde est une synthèse des connaissances, tout ce qui est réalisé par l'IFREMER en particulier, les programmes INTERREG et CHARM, à l'échelle de la Manche. Enfin, la troisième entrée, ce sont des chalutages scientifiques. Dans une étude d'impact, il est important de pouvoir vraiment identifier l'état initial de la zone où on va mettre les machines. Les chalutages scientifiques sur zone sont en cours et plusieurs ont déjà été réalisés.

Quels sont les premiers résultats de ces études ? Au niveau du projet « Large », le peuplement intermédiaire entre la côte et le large est dominé par des espèces pélagiques et démersales (sardines, rougets-barbets). Le projet est également éloigné des principales zones de pêche de coquilles Saint-Jacques en Manche, comme vous le voyez sur la carte de l'IFREMER. Le projet « Grand Large » viendrait toucher la zone nord de Dieppe. Le projet large serait éloigné des zones de nurseries qui sont des zones où les alevins grandissent, proches des estuaires qui sont des milieux beaucoup plus riches en nourriture et proches des côtes.

On sait que la Manche est une zone de migration à la fois halieutique et avifaunistique. Il nous resterait donc à étudier les frayères de certains poissons comme le rouget-barbet qui est en relation entre la Manche et la mer du Nord. On connaît tous ces mouvements qui ont été étudiés. Cela concerne également la migration des poissons bleus (sardines, maquereaux) pour voir comment cela fonctionne au niveau de la Manche. D'où l'intérêt des chalutages scientifiques.

Vous voyez ensuite l'impact évalué sur la pêche en phase travaux et en phase d'exploitation. Globalement, on considère les impacts localisés. En phase travaux, il y a une notion intéressante, à savoir la mobilité des espèces. C'est l'avantage par rapport à l'éolien terrestre. En mer, l'espace est assez vaste et les poissons en particulier ont une faculté de fuir en cas de dérangement, tout comme les mammifères marins. La réaction d'accoutumance a par ailleurs été prouvée à l'étranger et elle a aussi été observée sur les parcs terrestres. Je suis l'éolien terrestre depuis douze ans et on constate que certaines espèces s'adaptent à l'éolien ou à d'autres aménagements. Il est intéressant de voir que dans les groupes d'espèces, certains individus peuvent réagir plus ou moins bien que d'autres, comme chez les Hommes. On a observé cela par exemple chez l'aigle royal. C'est une notion qui est aussi assez positive et qui peut être intéressante.

En ce qui concerne les oiseaux, un protocole avion et radar a été mis en place. L'aire d'étude va de Dieppe à la baie de Somme, jusqu'à 36 kilomètres au large. Elle est centrée sur l'aire

d'implantation du projet large, soit 2 000 kilomètres carrés. Elle couvre un cycle annuel, avec deux passages par mois. C'est un protocole danois. D'ailleurs, Monsieur Petersen, le géniteur de ce protocole, est présent dans la salle. Il pourra aborder cela plus précisément en faisant un retour d'expérience. Ce protocole a été complété par neuf sessions radars, radars depuis la côte. Elles ont essentiellement couvert la bande littorale. L'objectif était d'observer les espèces nicheuses en falaise et les migrateurs d'automne. L'ensemble a été complété par des données de suivis associatifs et par les connaissances locales qui sont aussi intéressantes.

Quels sont les résultats ? Il est important de retenir qu'un travail a été fait pour chaque espèce, avec des cartes différentes. Vous avez en haut à droite par exemple des cartes de localisation des espèces, des cartes de mouvements d'espèces, des cartes de densité d'individus posés. Toutes ces cartes ont été faites pour chaque groupe d'espèces et pour chaque période (printemps, été, automne, hiver). En bas, vous voyez des cartes d'estimation d'impacts par rapport à la perte d'habitat par exemple de certaines espèces comme les plongeurs, etc. Elles sont issues de la bibliographie étrangère en termes d'impacts.

S'agissant des impacts, il faut retenir que beaucoup d'espèces ne sont pas concernées par le projet parce qu'elles n'ont pas été contactées sur la zone d'étude. Pour les autres espèces, l'impact est considéré faible à modéré en fonction des espèces. On retiendra en particulier un risque de collision pour le fou de Bassan parce qu'il a une technique de pêche à hauteur de pale. C'est connu en bibliographie. Il faut retenir aussi une perte ou une modification d'habitat pour le groupe d'alcidés. C'est issu des cartes thématiques.

De l'avion, nous avons profité des passages oiseaux pour observer les mammifères marins. Nous avons profité également des synthèses des connaissances du GMN essentiellement. L'objectif était d'avoir un historique et une dynamique des populations localement, de bien connaître l'état initial au niveau de la Manche et de la zone du projet. Sur les 21 espèces observées en Manche et en Mer du Nord, 6 espèces sont régulières sur la zone du projet : 4 cétacés et 2 pinnipèdes que sont les phoques. En ce qui concerne les cétacés, on retiendra les dauphins, le grand dauphin, le dauphin commun, le globicéphale noir qui peut être présent en groupes assez importants au mois d'août par exemple et le retour du marsouin commun. Dans les données d'échouage du GMN, le marsouin commun arrive à 45,6 % d'échouage. Ces données sont postérieures à 1999, ce qui prouve que le retour du marsouin au large des côtes est assez récent.

On constate que tous les cétacés ont été constatés au large et que les phoques sont plutôt sur le littoral, essentiellement au niveau de la baie de Somme. Vous savez qu'il y a une colonie reproductrice du veau marin en baie de Somme, ce qui nous a conduits à faire une étude spécifique sur cette colonie. Un premier suivi télémétrique a été réalisé pour la Baie de Somme. Ce suivi a déjà été réalisé à l'étranger, en baie des Veys et en baie du Mont-Saint-Michel, mais il est réalisé pour la première fois en baie de Somme pour la plus importante colonie française de phoques. Dix phoques veaux marins ont été balisés par des balises spécifiques pour suivre le comportement d'animaux marins. Ils ont été capturés en octobre par des personnes habilitées, sans perturbation sur la mise à bas des individus qui a lieu en ce moment. L'objectif était de décrire les mouvements et les stratégies d'utilisation.

Les résultats sont très intéressants. Vous avez la carte des résultats de l'ensemble des données GPS des dix phoques. On se rend compte que les phoques sont au repos en baie de Somme et qu'ils exploitent tout le panache pour pêcher au large de la baie. Ils ont également un comportement très côtier, avec un individu qui est allé jusqu'à Fécamp et un autre qui est remonté jusqu'au cap Gris-Nez. L'aire d'implantation du projet large n'est pas concernée par les phoques. Il n'y a aucun

contact, tout comme pour le projet Grand large. En revanche, le projet littoral serait concerné parce qu'il se rapproche de leurs zones de pêche.

Le projet large est éloigné de vingt kilomètres de la baie de Somme. L'éloignement est important, comme le prouve la carte précédente. Des impacts sont connus à l'étranger sur les mammifères marins : dérangement au moment du chantier, nuisances sonores, surtout si on choisit une fondation mono-pieu avec ce qu'on appelle le bélier. En fonctionnement, il y a une possible modification des habitats. Il faut retenir que la zone du projet large n'est pas fréquentée par les phoques en ce moment. Elle pourrait devenir une nouvelle zone de pêche par l'effet récif par exemple.

La première mesure très importante est d'éviter les zones sensibles. Comme sur terre, un projet dans des zones sensibles aura des impacts. Dans des zones moins sensibles, il aura moins d'impacts. En phase de chantier et en phase de fonctionnement, il y a des pistes de mesures : réduction des émissions sonores, éloignement des animaux présents par effarouchement par exemple, forages progressifs, ensouillage du câble et une gestion du chantier. C'est important. Comme sur terre, il faut une gestion écologique ISO et en fonction des cycles biologiques des oiseaux. En phase de fonctionnement, Monsieur Kolb a parlé du GIS, du Groupement d'intérêt scientifique. C'est important pour faire un suivi et une évaluation de l'impact réel du parc en fonctionnement. On parle également d'une campagne d'immersion de récifs artificiels en fonction des espèces ciblées. Il faut voir avec les professionnels de la mer quel est l'objectif de cette campagne. Il faut enfin envisager la poursuite des protocoles pour faire un projet pilote (suivis télémétriques, régime alimentaire, avions radars, chalutages scientifiques). Je vous remercie.

Philippe MARZOLF

Merci pour cette présentation des études. On vous propose d'écouter maintenant François Sueur qui est ornithologue. On lui a demandé de regarder les études faites par La Compagnie du Vent concernant notamment les mammifères marins et les oiseaux, afin qu'il donne son avis sur les protocoles et sur les résultats.

.II Le point de vue des experts sur les études

François SUEUR

Bonsoir à toutes et à tous. Je vais présenter l'aspect relatif aux mammifères et aux oiseaux à partir de quatre études dont j'ai eu connaissance et qui m'ont été mises à disposition par La Compagnie du Vent. Vous verrez que c'est un peu plus frustré que ce qui vient d'être présenté puisque c'est complètement en dehors du projet, sans aucun financement.

Les documents étudiés sont présentés ici : une synthèse de données, un inventaire des mammifères fréquentant le littoral Est de la Seine-Maritime et l'impact des parcs éoliens *offshore* sur les populations de mammifères marins. Tous ces documents ont été faits par le Groupe Mammalogique Normand. Les autres documents sont des suivis télémétriques dont vous a parlé Sylvain Albouy et le volet ornithologique de l'étude d'impact du projet éolien *offshore* des Deux Côtes.

Ce qui m'a gêné dès le départ – j'ai d'ailleurs pu le dire cet après-midi – c'est que l'on a l'impression que le projet ne concerne que la Seine-Maritime, au vu des trois études de terrain concernant les mammifères et les oiseaux. Il y a le suivi télémétrique des phoques en baie de Somme, mais les deux autres études donnent l'impression que seule la Seine-Maritime est

concernée. Si on entre dans le détail de la dernière étude, en fait, le volet ornithologique concerne aussi les mammifères et parle du département de la Somme et de la Seine-Maritime. C'est une moindre chose, mais il faut quand même le signaler.

J'ai fait un bilan de deux des études sur les mammifères marins. Il y a un peu plus d'espèces qui sont signalées. Les six premières espèces qui sont figurées ne devraient pas connaître trop de perturbations liées au projet. On peut émettre toutefois certaines réserves puisque, comme vous le verrez par la suite, je considère que certaines études nécessiteraient sans doute d'être affinées. Il peut y avoir un impact important pour le globicéphale noir, juste après la période de reproduction puisqu'il y a des troupes qui fréquentent la zone. Le marsouin commun qui revient pourrait être dans le même cas. Il y a non seulement des échouages, mais par exemple, sur le littoral de la Somme, il y a eu ces dernières années quelques observations à la nage de mammifères marins, un peu au nord de la zone d'étude, mais dans un secteur qui n'est pas très éloigné.

Tout le monde connaît le phoque veau marin ici, à Saint-Valéry. L'étude concerne dix individus et c'est une étude hivernale. A cette époque de l'année, il n'est pas certain que les animaux soient le plus facilement en déplacement. Je pense qu'une étude à l'automne serait sans doute nécessaire. En période de reproduction, ils sont bien sûr surtout dans la baie. Lorsqu'on regarde une carte citée dans l'étude de Biotope, une étude d'Elder en 2000 pour le littoral de Normandie, on a l'impression que les animaux vont beaucoup plus loin en mer que ce qui a été noté là. En période hivernale, il est probable qu'ils bougent moins qu'à d'autres époques de l'année.

J'ai eu par ailleurs quelques soucis avec la méthode. La méthode employée est surtout adaptée au milieu côtier. Dès qu'on s'éloigne des côtes, il y a apparemment des soucis de contact avec les animaux. Est-ce qu'il n'y a pas de contacts plus lointains parce que la méthode n'est pas adaptée ? Cela m'a posé problème. Quand j'ai lu l'étude, j'ai un peu tiqué.

Pour les chiroptères, les chauves-souris, les impacts potentiels existent. Ils sont méconnus, tout comme sur les espèces migratrices. On sait qu'il y a quelques espèces migratrices, trois espèces notamment. Ces impacts, même en milieu terrestre, sont encore surtout étudiés aux Etats-Unis, mais en mer, il n'y a sans doute pas beaucoup d'espèces concernées.

En ce qui concerne les oiseaux, il est hors de question pour moi de passer en revue l'ensemble des espèces qui peuvent passer dans la zone. Le plongeon catmarin a une valeur patrimoniale forte. Il y a des groupes très importants qui sont dans la zone, jusqu'à vingt kilomètres des côtes. Ces groupes sont sans doute très largement supérieurs à ce qui est connu en France. Par exemple, lors de cette saison hivernale, à Quend-Plage qui n'est pas très loin de la zone d'étude, j'ai pu voir, en deux sondages d'une heure, plus de la moitié de l'effectif qui est censé passer l'hiver en France. A mon avis, le statut de cette espèce est à revoir complètement. Je pense qu'il faudra en tenir compte dans les suivis ultérieurs.

Le fou de Bassan a une valeur patrimoniale modérée. Je considère que cette espèce est relativement sensible aux collisions. Si j'ai bonne mémoire, une des premières espèces trouvées au pied d'une éolienne au Portel était un fou de Bassan. Ils volent juste dans la zone et de gros groupes de fous de Bassan circulent par moments, entre 350 et 500, voire davantage. Cela augmente donc les risques.

J'ai été énormément surpris de voir qu'il n'y avait pas de bernache cravant dans les relevés. C'est un oiseau qui a une valeur patrimoniale modérée. Quand on sait qu'il y a des dizaines de milliers d'oiseaux qui sont vus au cap Gris-Nez et qu'ils vont passer l'hiver sur le littoral atlantique, je me suis vraiment posé des questions. Je vais vous le dire d'emblée, je suis très favorable à l'éolien en général. Je suis en revanche assez sceptique sur les recensements d'oiseaux par avion dans la

mesure où l'avion dérange énormément les oiseaux, surtout à l'altitude où il vole et avec la vitesse utilisée. Dans le Golfe de Gascogne par exemple, les études ont été faites en bateau. C'est beaucoup plus lent, mais à mon avis, les résultats sont plus fiables. Il n'y a aucune notation de bernaches cravants, alors que des milliers passent au cap Gris-Nez. On n'en voit quelques centaines seulement à partir de la côte, ce qui veut dire, à mon avis, qu'elles passent un peu plus au large.

En conclusion, je dirais que pour moi, les études demeurent partielles. Les durées sont limitées. Certes, il n'est pas question de faire des études sur 25 ans, comme cela a été fait dans le Golfe de Gascogne. On le sait très bien. Le statut de certaines espèces doit être réévalué et les impacts réels restent à affiner, notamment parce que c'est un milieu très difficile à étudier. Merci beaucoup.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur Sueur. Avant d'écouter nos autres intervenants qui vont aussi réagir par rapport aux études, y a-t-il déjà quelques réactions ou des avis ? Madame ?

Cécile VINCENT, Université de La Rochelle

Je me permets d'intervenir suite à vos commentaires en ce qui concerne le suivi télémétrique des phoques. Vous faisiez deux remarques, d'abord sur le fait que les suivis ont été faits en période hivernale. Il y a une raison très simple à cela. Les balises sont collées sous le poil des phoques et les phoques perdent leurs poils tous les ans, à peu près en été, juste après la reproduction qui a lieu en juillet-août. Evidemment, on ne peut pas poser les balises au moment où ils vont les perdre. Il faut que l'on puisse les coller juste après le renouvellement du poil, c'est-à-dire en septembre-octobre. On ne peut pas les poser quand le poil ne les tient pas.

Ceci dit, vous disiez que les déplacements risquaient d'être plus importants en dehors de la période hivernale. C'est le contraire. En été, du fait de leurs contraintes physiologiques qui les obligent à rester à terre pour se reproduire et pour muer, on sait que les phoques restent beaucoup plus à terre et qu'ils font beaucoup moins de déplacements en mer. Ils restent beaucoup plus longtemps sur leurs repaires. C'était une première réponse.

Ma deuxième réponse porte sur l'aspect technique. Vous disiez que la méthode était adaptée au suivi côtier. C'est vrai, mais il y a deux choses. Ce sont des balises qui ont un GPS, qui enregistrent les localisations partout en mer, y compris en plein milieu de l'océan et à la différence d'une balise Argos, elles les relaient par GSM, par téléphone mobile. Il y a deux appareils en un. Il y a un GPS qui reçoit les signaux des satellites. Ils peuvent être n'importe où, au milieu de la Manche, on reçoit les localisations, mais elles sont uniquement relayées aux chercheurs par téléphonie mobile. La balise a une autonomie de deux mois. Le phoque peut donc passer deux mois en pleine mer sans revenir, les données vont être stockées à bord de la balise et lorsque le phoque va revenir proche des terres, les données vont alors être envoyées. La méthode est donc tout à fait adaptée à des suivis beaucoup moins côtiers. On va l'utiliser notamment pour des phoques gris qui traversent la Manche, qui vont en mer d'Irlande, etc. Les déplacements côtiers que l'on observe sont donc réellement côtiers. Ils correspondent réellement aux zones où sont allés les phoques.

Philippe MARZOLF

Juste une précision. Vous avez l'air très calée sur le sujet. Est-ce que vous avez étudié spécialement cette espèce ou est-ce que vous avez fait des études pour La Compagnie du Vent ?

Cécile VINCENT

Oui.

Philippe MARZOLF

Il faut le préciser pour que tout le monde comprenne bien que vous avez fait des études pour La Compagnie du Vent. Il faut que les gens précisent s'ils ont travaillé pour La Compagnie du Vent ou pas. Monsieur Sueur ?

François SUEUR

J'ai quand même précisé, dans mon intervention à ce sujet, qu'en période de reproduction, les phoques restaient en baie de Somme et qu'en hiver, ils étaient probablement moins mouvants. J'aimerais bien que soit étudiée la période automnale. Pour parler clairement, je me moque complètement qu'ils perdent leurs poils à cette période. Quand on veut résoudre un problème, on s'arrange pour trouver un système scientifique pour le résoudre. Il faut savoir ce que font ces animaux en automne. On sait qu'ils ne sont pas revenus en baie de Somme par une génération spontanée. A mon avis, il faut étudier une période qui se situe entre la période de reproduction où on sait qu'ils sont beaucoup en baie de Somme et entre la période hivernale où manifestement, ils sont côtiers.

Il faudra d'ailleurs revoir votre document parce que la présentation n'est pas claire. Je ne l'ai pas apporté de peur de me le faire voler puisque j'ai dû signer un contrat de confidentialité. Dans le rapport, vous indiquez qu'il faut que ce soit près des zones habitées. Pour moi, un rapport technique et scientifique doit être clair. Sinon, il est retoqué. Dans une revue scientifique, si le rapport n'est pas clair, il est retourné à celui qui l'a écrit et il le réécrit.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur Sueur. Vous aurez certainement intérêt à vous parler après. Monsieur a aussi demandé la parole.

Jean PILNIAK, conseiller régional de Picardie et chasseur

Moi, je mets en doute la fiabilité des premières études qui ont été faites, notamment du fait qu'il y ait deux passages par mois, soit 24 passages dans l'année en avion. Les chasseurs savent que la migration se fait parfois sur quelques heures et parfois sur quelques heures, il y a des milliers d'oiseaux qui se déplacent sur un axe qui est souvent nord-sud, nord-est ou sud-ouest. Vous avez dit qu'il fallait éviter les zones sensibles. J'émet des doutes et je rejoins François Sueur. Nous savons que des dizaines de milliers de bernaches cravants passent sur cette zone. Comment peut-on aujourd'hui accepter une étude qui n'a recensé aucune bernache cravant ?

Philippe MARZOLF

Dans le débat public, il faut toujours essayer de proposer des choses. Est-ce que vous auriez un protocole de suivi à proposer ?

Jean PILNIAK

J'ai déjà participé au débat fait par le cabinet ABIES. Je veux donc intervenir simplement sur ce qui a été présenté jusqu'à maintenant. J'aurai d'autres questions à vous poser tout à l'heure.

Philippe MARZOLF

Il serait intéressant, s'il y a des défauts dans les études, ce qui semble se vérifier d'après ce que Monsieur Sueur a dit, qu'il y ait des propositions de protocoles alternatifs ou d'autres choses à faire. Monsieur Albouy souhaite apporter une réponse, sans rentrer trop dans le détail non plus.

Sylvain ALBOUY

On peut peut-être laisser la parole aussi aux experts qui ont réalisé les expertises, soit à Biotope, soit à Monsieur Peterson qui est à l'origine du protocole. C'est un protocole scientifique qui a fait ses preuves depuis dix ans. On ne peut pas non plus être tout le temps en mer. Je suis ornithologue, je sais très bien que la migration est un spectacle fabuleux. Il y a des inattendus. Cela dépend de la météo, cela dépend de beaucoup de choses. On essaye d'appliquer des protocoles scientifiques. On peut toujours en faire plus. Je pense qu'on peut compléter des expertises, en particulier sur la bernache cravant et sur la migration nocturne. Il y a encore beaucoup de doutes et on peut essayer de les lever. A nous de voir ensemble ce que l'on peut faire.

Concernant la bernache cravant, on peut dire que dans ce protocole, aucune bernache cravant n'a été contactée jusqu'à 36 kilomètres. C'est quand même intéressant, c'est quand même un résultat. Est-ce qu'elle passe plus loin ? Personne ne le sait pas. Dans le cadre de ce projet, est-ce qu'il faut étudier toute la migration en Manche ? C'est une question.

Philippe MARZOLF

On ne va peut-être pas rentrer trop dans le détail. Il y a aussi d'autres questions.

Arnaud GOVAERE, cabinet Biotope

J'ai travaillé sur les études ornithologiques pour le cabinet Biotope, pour le compte d'ABIES et de La Compagnie du Vent. Je répondrai à plusieurs questions. Pourquoi l'avion ? Sylvain Albouy a expliqué tout à l'heure que nous avons utilisé notamment le protocole danois qui préconise cette méthode. Pourquoi l'avion ? Parce qu'il permet de couvrir la zone d'étude. Vous avez vu tout à l'heure, sur la carte de présentation, que la zone d'étude que l'on a couverte fait 2 000 kilomètres carrés. L'avion permet de la couvrir en une seule journée, d'avoir une vision exhaustive de la zone en une seule journée. En bateau, on va beaucoup plus doucement, mais on dépend énormément de l'état de la mer et surtout, on fait le recensement sur quasiment une semaine, ce qui veut dire que la situation peut évoluer en cours de comptage.

Concernant les vitesses de vol et l'utilisation de l'avion, les protocoles danois ont été repris par les recommandations émises par la LPO dans son guide de recommandations pour l'étude des parcs éoliens en mer. La vitesse de vol est la vitesse la plus lente possible avec un avion, c'est-à-dire 120 kilomètre-heure.

Philippe MARZOLF

Merci. Y a-t-il d'autres réactions et d'autres questions sur ce sujet ? Non. Nous allons écouter, si vous voulez bien, trois autres experts de la faune et de la flore : un chercheur du GEMEL, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et Picardie Nature.

Thierry RUELLET

Mon intervention va porter sur la macrofaune et la macro-flore de la zone, sachant en revanche que je n'ai pas eu accès à l'étude détaillée.

Philippe MARZOLF

Si vous la voulez, j'apporterai juste une précision. Vous avez vu que l'un des premiers principes du débat public est la transparence. On a eu un petit souci au sein de la Commission Particulière parce que les études que La Compagnie du Vent a faites sont des études faites par un opérateur privé. D'après ce qu'ils disent, il y a des protocoles et il y a des éléments qui sont sensibles pour leurs concurrents. Si les chercheurs et les scientifiques veulent avoir les études et les étudier précisément, il faut qu'ils signent un contrat de confidentialité avec La Compagnie du Vent. Ils auront alors ces études. Seules les synthèses de ces études sont rendues publiques à tout le monde sur le site Internet. C'est pourquoi nous avons demandé à Monsieur Sueur de regarder les études pour qu'il donne son avis.

Thierry RUELLET

Mon intervention va être en trois temps. Je vais vous présenter les connaissances que l'on a sur la zone, ensuite les impacts potentiels que l'on connaît de ce type d'installation sur la flore et la faune sous-marine et enfin les méthodes d'étude qui en général, sont préconisées pour étudier correctement cela.

Vous voyez une carte qui est reprise dans la partie publique du dossier du maître d'ouvrage. On voit que les trois variantes envisagées sont à des niveaux bathymétriques différents, avec des compositions faunistiques différentes. Je vous ai présenté cette diapo pour vous signaler que l'on est à des profondeurs auxquelles on ne va pas avoir de macro-algues qui se développent, hormis des algues du type corallinacées ou des merls dont on a parlé tout à l'heure.

Je vous présente d'abord nos connaissances en ce qui concerne le fond puisque le substrat conditionne vraiment le type d'organismes que l'on va trouver. On se retrouve essentiellement en présence de sables grossiers ou de sables dunaires. C'est une zone où il y a eu un certain nombre de mouvements sédimentaires, mais étaient signalés sur la zone, il y a trente ans, des graviers et des graviers hétérogènes.

On va retrouver en fait quatre types de peuplements au fond. Vous pouvez voir, dans un jaune qui a un peu pâli, près de la côte, des peuplements à *abra alba*. C'est ce petit coquillage que vous voyez en haut sur la photo. Ensuite, en vert, vous voyez le peuplement à *Ophelia borealis*. Puis, vous avez des peuplements à *amphioxus lanceolatus* qui est cette petite bestiole. Sont également connues des petites zones à cailloutis à épibiose sessile.

Il est intéressant de voir ce qui peut se passer pour la faune en cas d'installation d'un tel projet. Le principal impact attendu est au moment de la phase des travaux. Tout comme pour l'extraction de granulats, le principal impact est la création d'un panache turbide. C'est bien connu depuis longtemps ; des travaux ont été publiés sur le sujet depuis plusieurs décennies. On a une succession écologique d'espèces en fonction de la teneur du sédiment en matières organiques. Ce panache turbide va conduire à un enrichissement du milieu en matières organiques. On peut donc s'attendre, dans un premier temps, à une disparition des espèces les plus sensibles à cet enrichissement, puis, comme vous le voyez sur ce graphique, à une succession d'espèces.

A titre d'exemple, j'ai repris des espèces que l'on trouve sur la zone et qui sont vraiment caractéristiques. Parmi ces espèces dites très sensibles à l'enrichissement, il y a par exemple les *Ophelia borealis* qui sont l'un des peuplements caractéristiques de la zone, les *amphioxus lanceolatus* également.

Philippe MARZOLF

N'avez-vous pas des noms plus compréhensibles par tous ?

Thierry RUELLET

Je vais revenir en arrière. On va dire que dans la zone que vous voyez en vert et dans cette autre couleur un peu rosée, on va trouver des espèces très sensibles à l'enrichissement en matières organiques. En revanche, dans la zone plus littorale qui n'est plus véritablement concernée par le projet, hormis dans sa variante littorale, on va retrouver des espèces qui sont parfaitement tolérantes à cet enrichissement. Il faut savoir qu'on a également, au niveau du platier rocheux qui se trouve entre Ault et Mers-les-Bains, des espèces opportunistes bien connues. Pour les spécialistes, on va parler des polydores par exemple que l'on étudie en ce moment et qui vont trouver là, s'il y a des perturbations, un milieu propice à leur développement. Il faut également avoir conscience qu'une fois les perturbations terminées, pour passer d'un état perturbé à un état « normal », il faut environ huit à dix ans. Cela dépend des sites. Le panache turbide intervient pendant les travaux, au moment de l'installation et au moment du démantèlement auquel il faut penser.

Pendant l'exploitation, le principal changement qui va se produire tient finalement à l'introduction d'un substrat dur, que ce soient les pylônes ou que ce soient des enrochements. Je pense que cela dépendra des solutions techniques retenues. Cela va avoir un effet positif ou négatif, selon les espèces. C'est un peu complexe. Je vous ai pris un exemple que tout le monde, je pense, devrait comprendre. Un substrat dur va être favorable par exemple à la fixation de moules. Cela peut avoir un effet très positif si les poissons du secteur, les crabes, etc. les consomment et les utilisent. Ce serait un effet positif. En revanche, si ce n'est pas le cas, ce sera un effet très négatif. Comme c'est bien connu et documenté également dans la littérature scientifique, l'apparition d'une telle biomasse de moules va enrichir le milieu en matières organiques et va donc engendrer des perturbations à beaucoup plus long terme sur le secteur.

Pour étudier correctement l'impact que pourrait avoir ce type d'implantation, il y a finalement trois questions à se poser. Où le faire ? Quand le faire ? Comment le faire ?

Où ? Dans la zone dans laquelle est proposée l'implantation des éoliennes. Cela a l'air d'être le cas, cela a été montré tout à l'heure sur le schéma. Egalement dans la zone de dispersion du panache turbide. C'est important. En dehors de la zone, pour avoir des témoins, c'est-à-dire dans des lieux qui ont le même type de sédiments que l'endroit où l'on souhaite implanter les éoliennes. En dehors de la zone également pour connaître plus en amont les nouveaux arrivants potentiels, par rapport aux courants. Au niveau de la densité de points, ce qui a été présenté dans le dossier du maître d'ouvrage semble satisfaisant puisqu'on est en général à un point pour deux à quatre kilomètres carrés, selon l'hétérogénéité ou l'homogénéité des secteurs. Par contre, quand ce n'est pas précisé dans le dossier public, il est important d'effectuer une campagne avant et après la principale période de recrutement de ces espèces, la période à laquelle les juvéniles vont arriver, pour nous aider à avoir une idée de la potentialité du site en la matière. Je pense qu'il sera donc important de mettre en place un suivi avant, pendant et après l'exploitation pour voir le retour à l'état initial.

Comment ? Il faut faire un travail à la benne pour tout ce qui est dans les sables et graviers, à la drague si l'on rencontre des milieux plus grossiers. On pourrait utiliser éventuellement ce que l'on appelle des traîneaux supra-benthiques pour prendre en compte les espèces qui vivent légèrement au-dessus du fond et qui seront particulièrement sensibles au panache turbide. Il faut également un double tamisage. En fonction des résultats des analyses granulométriques, il faut bien choisir la taille des organismes qui vont pouvoir être étudiés.

Il a été précisé, dans quelques documents, que du merl avait été retrouvé. Il serait bien que l'on ait une délimitation précise de cette zone, avec éventuellement une inspection vidéo. Il faut évidemment analyser les teneurs en contaminants des sédiments qui seront remis en suspension. Cela a un intérêt d'un point de vue de la santé publique, mais aussi pour les organismes puisqu'un certain nombre de contaminants peuvent perturber leur cycle de reproduction par exemple. Il faut penser à expérimenter et non pas seulement à modéliser la progression du panache turbide et son dépôt sur le fond. Cela se fait dans d'autres dossiers. En ce qui me concerne, pour les organismes benthiques, c'est ce qui m'intéressera le plus. Il y a la possibilité de disposer de substrats artificiels tests pour savoir quels sont les nouveaux arrivants qui pourraient arriver sur la zone.

Enfin, il n'y a pas que le projet de La Compagnie du Vent dans le secteur, il n'y a pas que le projet d'implantation d'éoliennes. J'insisterai sur le fait qu'il faut intégrer les différentes études pour voir l'effet cumulatif de ces différents panaches turbides et de ces différentes perturbations dans le temps et dans l'espace.

Philippe MARZOLF

Merci pour toutes ces explications. Thierry Ruellet nous a parlé de la faune et de la flore sous-marine. Nous allons maintenant revenir aux oiseaux avec le directeur de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Rouen.

Jean-Pierre FRODELLO

On n'a pas préparé de présentation, mais on tenait à s'exprimer. En ce qui concerne la position de la LPO Haute-Normandie, nous avons une position qui est favorable à l'implantation d'éoliennes, mais avec des conditions. Il ne faut pas non plus faire n'importe quoi. Il faut bien étudier les choses,

avoir une approche la plus scientifique et objective, afin d'avoir des critères de réflexion et de choix qui soient fiables.

J'en viens aux propositions de variantes qui sont évoquées. Dans les documents que nous avons eus, nous n'arrivons pas à cerner le niveau d'intérêt qui a été porté aux trois variantes. A-t-il été le même ? A-t-il été différent ? C'est une réflexion que nous n'arrivons pas à cerner. C'est pourtant important car pour nous, il faut vraiment viser la variante qui aura le moins d'impacts possibles sur la faune et la flore. C'est aussi l'avenir. Il y a l'avenir énergétique, mais il y a aussi l'avenir de la biodiversité.

Pour pouvoir disposer d'éléments scientifiques comparables et fiables sur ces trois variantes, l'occasion est donnée de réfléchir un peu sur la méthode. La méthode choisie porte sur avion et radars. Cette méthode a déjà prouvé son efficacité. Cela dit, lors de discussions que nous avons eues avant, avec ABIES notamment, on avait évoqué la possibilité de coupler les sessions radars et avion avec des méthodes dites plus classiques, avec des bateaux et des observations en mer. Elles seraient tout simplement l'occasion de compléter les connaissances et surtout, de pouvoir comparer les connaissances acquises pendant l'étude par avion et radars avec les connaissances acquises antérieurement ou pendant l'étude, lors de suivis qui se font notamment depuis la côte et qui se font également en mer par bateau. On pense qu'il y a une différence qui ne permet pas forcément de bien comparer les données antérieures avec ce qui est recueilli pendant l'étude en avion et radars. Si les deux méthodes étaient couplées en même temps, il serait possible de faire une comparaison de ces chiffres entre eux. On pourra en discuter.

Toutes les données associatives de suivi n'ont pas forcément non plus été prises en compte. Nous avons déjà dit que nous étions à disposition pour fournir les données dont nous disposons. J'en profite pour dire que nous sommes prêts à signer une clause de confidentialité pour pouvoir disposer des études parce que nous souhaitons avoir une vision approfondie de la chose et que le projet nous intéresse en ce sens.

Des études de terrain ont été faites. Même si on peut toujours les améliorer, faire autrement et voire mieux, les données se basent quand même sur des études de terrain, ce qui est aussi une base. Il faut toujours disposer de connaissances qui permettent d'apprécier la situation. Je pense qu'au final, si le parc se fait, il y aura forcément un compromis entre l'impact sur tel groupe faunistique, tel groupe floristique et sur les sédiments. Il faudra trouver le meilleur compromis possible pour que la biodiversité puisse être au mieux de sa forme, même après l'implantation d'un parc de cette ampleur.

Enfin, nous sommes tout à fait d'accord avec la mise en place d'un groupement d'intérêt scientifique de suivi après implantation. Il nous semble primordial de disposer des suivis qui sont faits dans d'autres pays et l'on constate que ces informations sont prises en compte. Nous en sommes donc tout à fait satisfaits. Il ne faudra pas oublier que ce groupement d'intérêt scientifique devra avoir les moyens de bien évaluer ces impacts après implantation. Ce sera une expérience qui pourra être très intéressante. Merci de votre attention.

Philippe MARZOLF

Je vous propose d'écouter Patrick Thiery, président de Picardie Nature, qui va plutôt parler des veaux marins. Nous passerons ensuite aux questions et avis de la salle.

Patrick THIERY

Je ne vais pas parler particulièrement des phoques veaux marins.

Philippe MARZOLF

J'ai appris que c'était Picardie Nature notamment qui s'en occupait.

Patrick THIERY

Je ne suis pas expert, même s'il y a des experts à l'association Picardie Nature. Je voudrais simplement faire des remarques générales et peut-être poser quelques questions. Comme le représentant de la LPO, Picardie Nature n'a pas une opposition de principe de développement de l'éolien *offshore*. Nous sommes même plutôt favorables à des installations en mer concentrées, plutôt qu'une dissémination des parcs éoliens sur des sites terrestres.

Nous restons interrogatifs sur l'impact sur les oiseaux, notamment les oiseaux pélagiques, dans la mesure où nous n'avons pas eu accès pour l'instant à l'étude d'impact. On attend l'enquête publique pour voir les choses en détail. J'ai trouvé les remarques de François Sueur et de Monsieur Pilniak importantes.

Quelques questions se posent à la lecture des synthèses qui étaient disponibles sur le site Internet. La première question est assez précise. Quels critères ont été utilisés, concernant les espèces pélagiques, notamment le fou de Bassan et les alcidés, pour déterminer un risque moyen d'impact ? Pourquoi un risque moyen plutôt qu'un risque faible ou un risque fort ? Quelles compensations cohérentes ou pertinentes peuvent être mises en place si l'avifaune est impactée ? Quelles seront les véritables compensations ? Quelles seront les modalités de suivi, si le projet aboutit ? On sait aussi que quelle que soit l'importance des études, il est possible que l'on en apprenne davantage une fois que le projet sera installé.

Comme je n'ai pas utilisé beaucoup de temps, je vais profiter de l'occasion pour faire un certain nombre de remarques qui sont plus générales et qui vont peut-être étonner ou choquer des personnes dans l'assemblée. On entend parler de caractère irréversible si le projet se faisait. C'est une installation sur trente ans. On peut mettre cette implantation en perspective avec le projet EPR de Penly, avec des déchets qui vont rester en place et qui vont être à gérer pendant des milliers d'années.

Par ailleurs, les modalités d'attribution de la taxe professionnelle qui vont changer sont évaluées à plus de huit millions d'euros par an. Ces modalités d'attribution nous semblent à revoir. On comprend qu'il faut aider la pêche. En revanche, pourquoi aiderait-on financièrement la plaisance ? Les fonds sont utilisés de façon libre par les communes, tant mieux, mais en ce qui nous concerne, on avance davantage l'idée que ces fonds qui ne sont quand même pas négligeables, soient principalement utilisés pour des projets de développement durable, en particulier pour des économies d'énergie, ce qui serait une mise en lien avec une installation d'éoliennes qui apporte éventuellement une nuisance.

En France, il y a une absence de dispositions réglementaires fortes pour la compensation des impacts sur la biodiversité. C'est une réalité.

Enfin, nous émettons le souhait qui va peut-être choquer certaines personnes, que les éoliennes *offshores* restent visibles dans le paysage pour rappeler à tous qu'elles sont là pour produire une énergie et pour probablement faire prendre davantage conscience qu'il serait temps de penser aux économies d'énergie et d'arrêter de consommer toujours plus. Merci.

Philippe MARZOLF

Merci pour ces réactions. Vous voulez réagir, Monsieur Albouy et je passerai ensuite la parole à la salle.

Sylvain ALBOUY

Tu peux peut-être répondre à la question des critères sur la perte d'habitat pour le fou de Bassan et les alcidés.

Arnaud GOVAERE

Les niveaux de risque ont été évalués à partir de trois entrées différentes. On a d'abord pris en compte le niveau de patrimonialité de l'espèce pour savoir s'il s'agissait ou pas d'une espèce menacée et protégée au niveau européen. On a pris en compte sa sensibilité aux éoliennes avec un retour d'expérience sur les parcs étrangers, notamment les parcs danois. Le troisième critère était le niveau de risque. Est-ce que l'espèce est fréquente dans la zone ou pas ? A quelle période ? En quelle quantité ? Etc. C'est le croisement de ces trois critères qui détermine le niveau de risque.

Sylvain ALBOUY

Je réponds à la deuxième question sur les modalités de suivi. Si le parc se construit, il existe des techniques innovantes de suivi : caméras thermiques pour visualiser les mouvements la nuit et détecteurs de chocs en termes de collisions. Ces techniques existent depuis quelques années et elles fonctionnent très bien. Je pense que Monsieur Peterson pourra aussi en parler dans son PPT.

Philippe MARZOLF

Y a-t-il une autre réaction d'un expert ? Ensuite, je vous passe la parole.

Benoît WAELES, bureau d'étude Créocéan

Nous avons travaillé pour La Compagnie du Vent sur les aspects turbidité.

Philippe MARZOLF

Il réagit aux questions qui ont été données par les associations et par les experts de la tribune.

Benoît WAELES

Créocéan est un bureau d'étude océanographique qui réalise des études de turbidité depuis une vingtaine d'années. Je rappelle simplement la méthodologie. On avait commencé par faire une synthèse des conditions de turbidité naturelle à partir de mesures qui proviennent notamment d'IFREMER. Ensuite, on a mis en place des modèles pour évaluer les niveaux de turbidité induits par les travaux. C'est la méthodologie.

Les conclusions de cette étude montrent que les niveaux de turbidité qui sont apportés par les travaux restent dans des ordres de grandeur inférieurs à la turbidité naturelle, sachant que nous avons pris en compte tous les sédiments potentiellement remis vers le milieu, que ce soient des sédiments qui sont issus des forages et des sédiments qui proviennent des opérations d'ensouillage.

Je pense que deux choses sont importantes à noter. D'une part, le site connaît des turbidités importantes. Tout le monde sait que les eaux sont peu claires. D'autre part, il est important de savoir que les fonds sont, comme vous l'avez dit, essentiellement sableux et que la partie fine du sédiment superficiel ne représente que quelques pour cent du volume sédimentaire total. On n'exclut pas bien entendu d'utiliser des mesures complémentaires qui ont été acquises pour d'autres projets équivalents. Cela reste ouvert.

Philippe MARZOLF

Merci. Monsieur Ruellet, vous voulez réagir.

Thierry RUELLET

J'aurais souhaité voir des mesures de teneur en matières organiques dans le sédiment, après un dragage expérimental parce que la faune benthique va vivre dans les premiers centimètres du sédiment. Cela représente peut-être peu au total, mais pour eux, c'est beaucoup. Ce seraient simplement des mesures expérimentales, avant et après dragage, de la teneur en matières organiques.

Philippe MARZOLF

Merci de cette précision. Y a-t-il des questions ou des avis dans la salle ?

Echanges avec le public

Alex PION, président de l'association de chasse Littoral Picard Sud

Pour la situer dans l'espace, l'association se situe juste en face du parc, à la limite de la Seine-Maritime, entre le port du Tréport et la pointe du Hourdel.

Il a été abordé à deux reprises le fait des radars. J'ai eu la chance de voir ces radars implantés sur la digue et j'ai eu la chance aussi de participer, il y a quelques jours, à une réunion de la Fédération des chasseurs. Pour l'information, il serait bon de dire que ces radars ont un rayon de dix kilomètres, alors que le parc éolien est à quatorze kilomètres. Je pense qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Cela rejoint un peu ce que disait mon collègue Jean Pilniak tout à l'heure. Les études, nous, on n'y croit pas et il faut aller plus loin.

Par ailleurs, il a été abordé par Patrick Thierry le côté financier. Il faut que vous sachiez aussi que la chasse est exclue des retours financiers, alors que les chasseurs sont les seuls utilisateurs de la nature à payer une redevance à l'Etat puisque nous payons un bail pour avoir le droit d'utiliser le domaine public maritime.

Philippe MARZOLF

N'hésitez pas, quand vous faites de telles interventions en disant que ce n'est pas suffisant, à dire ensuite ce qu'il faudrait faire ou à le faire par une contribution écrite un peu plus technique peut-être. Monsieur ?

Yves LE DIASCORN, Association pour le littoral picard et la baie de la Somme

Notre association s'interroge sur le dossier, comme beaucoup d'associations. Je voudrais simplement poser une question sur deux points concernant la faune et la flore.

Premièrement, les éoliennes ont des mâts très hauts et elles seront éclairées d'une façon discontinue, créant ce qu'on appelle un effet de *flash*. De ce fait et en fonction des expériences accumulées notamment au Danemark, est-ce que des études ont été faites sur les effets des déplacements des oiseaux, que ce soient des espèces sédentaires ou des espèces migratrices, notamment la nuit ?

La deuxième question porte sur un point qui n'a pas été évoqué. Bien évidemment, on assurera que le risque n'existe pas, mais quand on sait que cette partie de la Manche est l'une des zones les plus fréquentées du monde pour la navigation maritime, quel serait l'effet d'une collision qui nécessairement se produira entre une éolienne et un navire qui comportera un minimum d'hydrocarbures ou qui éventuellement sera chargé d'hydrocarbures ou d'autres produits dangereux ? On sait ce qu'il en est du rail. On a des équipages qui ne naviguent même pas au radar. Celui qui est chargé du radar peut très bien ne pas être là. La Marine nationale pourrait en parler. Le risque d'une pollution liée à la présence des éoliennes, avec des conséquences que l'on devine dans une mer peu profonde, mais extrêmement riche en espèces de toutes sortes, n'est pas négligeable. Il est évident qu'avec un nombre de plus en plus important de navires, le risque qu'il y ait un jour un accident plus ou moins grave ne me paraît pas négligeable, surtout lorsqu'il y a un grand nombre d'éoliennes. Est-ce que l'on a vraiment étudié ce point ? Merci.

Philippe MARZOLF

Je vous propose que le représentant du Ministère de l'Environnement danois réponde tout à l'heure, au moment de son intervention, par rapport au *flash* lumineux. Je vous rappelle que la réunion de

Cayeux portera notamment sur ce sujet et que nous ferons intervenir aussi bien la DGAC que Phares et Balises pour savoir ce qui sera mis en place.

Vous pouvez peut-être répondre aux deux premières interpellations et je reprendrai ensuite les questions de la salle.

Sylvain ALBOUY

Concernant les radars, nous avons fait une présentation devant les chasseurs. Nous leur avons présenté toutes les études, ils sont donc bien au courant. Il ne faut pas confondre les radars ornithologiques, développés dans le cadre de l'éolien il y a plus de dix ans et les radars militaires. Plus ils sont puissants, moins les radars ornithologiques vont détecter des espèces de petite taille. Nous sommes devant une limite technologique : le radar ne peut pas aller au-delà de quinze kilomètres. Nous l'avons fait tourner. Nous ne sommes pas non plus satisfaits par rapport au projet large. Il couvre le projet littoral. Nous réfléchissons à améliorer ces études et peut-être à mettre un radar en mer, ce qui n'est pas simple. Il peut peut-être être combiné aux mâts de mesure de vent par exemple, avec un bras articulé. Dans ce cas, on aurait vraiment des données en permanence sur la zone en mer, pour répondre à vos inquiétudes. Ce serait quelque chose à mener prochainement.

En ce qui concerne la pollution lumineuse au Danemark, on va peut-être passer la parole aux Danois.

Philippe MARZOLF

Vous ne m'écoutez pas, je viens de dire à l'instant que Monsieur répondra lorsqu'il interviendra. Merci d'écouter. Pour ce qui est de la sécurité maritime, lors de la dernière réunion à Dieppe, des gens sont intervenus sur ces questions de sécurité maritime. Je vous conseille de regarder un peu ce qu'ils ont dit. Est-ce que vous voulez réagir sur la sécurité maritime ? Monsieur Kolb ?

Jean-Mathieu KOLB

Je vais me permettre de compléter. Effectivement, comme vous l'avez dit, c'est un aspect dont nous avons discuté récemment lors d'une réunion dont la thématique était les activités maritimes en mer, qu'elles soient de pêche ou de trafic maritime. Il est vrai que c'est une composante essentielle dans la Manche. On s'y est attaché. Déjà, je tiens à dire qu'il y a aujourd'hui mille éoliennes qui tournent au large des côtes européennes, dans des zones qui sont elles aussi fréquentées – je pense à l'estuaire de la Tamise par exemple – et il n'y a pas eu d'accident majeur à ce jour.

Néanmoins, pour arriver à ce résultat, il y a des préconisations et des études à faire. On parle de protocoles qui ont été mis en place au niveau européen et qui sont reconnus. Nous l'avons fait, nous avons montré que le projet large était dans des probabilités qui sont considérées acceptables. On fait des études de risques conservatrices. On ne prend pas en compte les moyens de sauvetage, on ne prend pas compte l'action d'un remorqueur. C'est ainsi qu'est bâti le protocole. Le projet large est conforme à ces données. Les niveaux de probabilités sont d'ailleurs *quasi* inférieurs à l'exploitation pétrolière en termes de marée noire ; il faut quand même le signaler. Ces études ont une approche statistique conservatrice pour voir quel est le risque. Nous devons respecter des limites pour être conformes à la réglementation européenne. Cela a été fait.

Ensuite, on met en place des mesures pour limiter ce risque en termes de renforcement des moyens de sauvetage locaux, en termes de surveillance radar et de surveillance maritime. Cela a été présenté de manière plus précise, je ne vais pas m'étendre sur le sujet. Les études sont disponibles sur Internet, la synthèse du moins.

Philippe MARZOLF

Le Préfet maritime a dit qu'il y aurait une grande commission pour décider de toutes ces questions. Monsieur ?

Eric KRAEMER, adjoint au Maire de Fort-Mahon et président de l'association de chasse de la baie d'Authie

Je n'ai jamais travaillé pour La Compagnie du Vent. Il faut le préciser parce que tout le monde a travaillé pour La Compagnie du Vent, moi non.

Philippe MARZOLF

Tout le monde n'a pas parlé pour La Compagnie du Vent, mais vous faites bien de le préciser.

Eric KRAEMER

Je me suis laissé dire qu'un parc éolien *offshore* avait *grosso modo* une durée de vie de quinze ans. Vrai ou faux ?

Sylvain ALBOUY

Trente ans.

Eric KRAEMER

Est-ce que vous en êtes sûr ? Vous n'êtes pas sûr.

Philippe MARZOLF

Est-ce qu'il y a des parcs éoliens *offshores* qui existent depuis plus de trente ans ?

Eric KRAEMER

Quelle est la durée de vie à partir du moment où les éoliennes tournent ?

Sylvain ALBOUY

Une trentaine d'années.

Eric KRAEMER

Est-ce que vous en êtes sûr ?

Sylvain ALBOUY

Rendez-vous dans trente ans.

Eric KRAEMER

Est-ce qu'il y a des parcs, à l'étranger, qui ont duré plus de trente ans ?

Sylvain ALBOUY

Les premiers parcs ont quinze ans actuellement.

Eric KRAEMER

Je peux vous dire qu'à l'étranger, on entend que la durée de vie d'un parc est de l'ordre de quinze ans après son démarrage. La durée de vie est à peu près de quinze ans. Il y a des documents. Ce sont vos concurrents danois en plus.

Jean-Mathieu KOLB

Je ne mets pas en doute ces informations, mais sachez que l'on entend beaucoup de choses à droite et à gauche. D'ailleurs, je profite de la présence de la personne danoise pour dire qu'elle a participé au suivi environnemental du premier parc qui a été installé au Danemark en 1991 et qui tourne toujours. Si je fais le calcul, il tourne donc depuis près de vingt ans. Sachez surtout – c'est important en termes de corrosion et de tenue à la fatigue, etc. – que l'*offshore* pétrolier et gazier travaille sur des durées de vie qui sont de l'ordre de trente, quarante, voire cinquante ans, avec les succès que l'on connaît.

Eric KRAEMER

Monsieur Ruellet parlait de dérangements. Je présume que pendant les quatre années ou cinq ans de construction du parc, il y a des dérangements. Il faut ensuite une dizaine d'années pour que ces dérangements soient balayés, ce qui fait déjà quinze ans. Ensuite, lors du démantèlement, il faudra à nouveau quatre ans pour démonter les éoliennes et dix ans pour que le secteur redevienne calme. Je trouve que cela fait beaucoup de dérangements pour peu de quiétude. C'est mon sentiment.

C'est la troisième réunion à laquelle je participe. Je ne suis toujours pas convaincu sur l'intérêt économique : 13 centimes d'euro pour la production, 2,8 centimes d'euro payés par le consommateur *in fine*. Nous sommes auto-suffisants, voire même surproducteurs. Cette énergie va donc être exportée à bas coût. Est-ce que vous pouvez me dire ce qu'est ce sigle que nous avons sur nos factures d'EDF ? Je vais vous chercher ce sigle qui s'appelle la CSPE. Elle sert à payer quoi ?

Philippe MARZOLF

La Contribution Spéciale pour les Energies Renouvelables sert à payer le complément entre le prix de revient...

Eric KRAEMER

Cela sert à payer le complément de l'électricité qu'on vend à l'étranger...

Philippe MARZOLF

Vous posez une question. Est-ce que vous voulez que je réponde ou est-ce que vous répondez ?

Eric KRAEMER

Je vous la donne.

Philippe MARZOLF

Alors, ne posez pas la question. Répondez.

Eric KRAEMER

Ce genre de choses n'est pas expliqué dans ce style de réunions.

Philippe MARZOLF

Cela a été expliqué à la première réunion par les gens du Ministère de l'Environnement. Ils ont expliqué comment cela fonctionnait et ensuite, les gens de RTE sont aussi venus pour expliquer le fonctionnement.

Eric KRAEMER

Expliquez bien aux gens que la production de l'éolien *offshore* est d'environ 13 centimes d'euros et qu'elle est de 8 centimes d'euros pour le terrestre, que nous n'avons pas besoin de cette électricité et qu'elle est vendue à l'étranger. Elle n'est certainement pas vendue à 13 centimes d'euro. Sinon, nos collègues européens ne nous l'achèteraient pas. Elle n'est pas vendue cher. Ce sont nous, chers concitoyens, qui payons la différence sur nos factures. Il faut quand même le savoir.

Pour l'instant, sur l'aspect économique, je ne suis pas du tout convaincu. Il a été prouvé et démontré que ce n'est pas une énergie de substitution, mais qu'elle ne peut être que complémentaire. En Allemagne, il y a 20 000 éoliennes, si je m'abuse. Les Allemands sont les champions d'Europe. Cela a produit à peine 5 % de leurs besoins en énergie. Si demain, en France et en Allemagne, il fallait transformer l'ensemble de l'énergie en éolien, il faudrait environ 450 000 éoliennes. Préparez-vous parce qu'on va faire beaucoup d'économies. On va mettre des lianes aux éoliennes et on se déplacera, comme Tarzan, d'une éolienne à l'autre.

Monsieur Thiery, je ne peux pas accepter que quelqu'un comme vous qui fait partie d'une association de protection de la nature, tienne de tels propos. Que vous soyez favorable aux éoliennes, c'est votre problème, mais je ne peux pas accepter que vous commenciez à demander quelles seront les compensations pour les impacts sur la biodiversité. En tant que grand défenseur de la nature, vous êtes prêt à accepter un impact sur la biodiversité. Moyennant quoi ? Qu'est-ce que vous entendez par « quelles compensations » ? Monsieur Thiery, de l'impact, nous, nous n'en voulons pas !

En dehors de toutes les études qui sont faites, dans toutes les réunions auxquelles j'ai assisté, pour l'instant, vous n'avez rien prouvé sur ce parc. La seule chose que vous oubliez, c'est de demander aux Picards si ce parc les gêne. Moi, je les rencontre tous les jours les Picards. On n'en veut pas des éoliennes en Picardie ! On n'en veut pas ! Est-ce que vous comprenez ? On ne veut pas être pollué par vos éoliennes, ni visuellement ni de manière sonore. On ne veut pas de vos éoliennes. Curieusement, aujourd'hui, dans la Manche, ils sont en train de rechercher les mines. Cela ne nous a pas échappé. Cela correspond juste à la zone éolienne.

Demander des compensations, c'est honteux pour des associations de protection de la nature.

Patrick THIERY

Je vais commencer comme Monsieur Kraemer, nous ne sommes pas payés par La Compagnie du Vent. Il y a un gros malentendu, Monsieur Kraemer. Concernant la compensation, bien évidemment, l'association Picardie Nature est opposée à des projets qui ont un impact. Nous sommes l'une des rares associations à avoir mené devant les tribunaux administratifs des projets éoliens terrestres parce que l'étude d'impact était insuffisante. Nous avons encore actuellement un dossier en cours. On se bagarre depuis deux ans pour un projet d'étude d'impact dans lequel l'inventaire faunistique ne montre que cinq espèces, ce qui veut dire que c'est notoirement insuffisant. C'est ce que l'on peut voir en un quart d'heure d'information avec des jumelles. Voyez à quel niveau on situe le débat.

Concernant la compensation, on voulait simplement soulever le problème qu'en France, il n'existe pas de réglementation forte qui oblige à une compensation. Quand vous lisez, dans une étude d'impact, que l'on va installer des protections devant l'entrée des grottes pour les chauves-souris parce qu'elles vont être impactées par une éolienne, cette mesure qui peut être dans l'arrêté préfectoral, n'a aucun caractère obligatoire. C'est du vent.

On ne s'intéresse pas à la compensation pour dire que nous sommes favorables à une compensation qui sous-entendrait que l'on peut détruire la nature du moment que l'on paye. Ce n'est pas cela du tout ; il y a un malentendu. On veut dire qu'il n'y a pas de disposition forte. Vous connaissez certainement le problème des gravières en zones humides. Dans une étude d'impact et dans un arrêté préfectoral, il est prévu un plan de réaménagement où on va planter des essences locales. Quelques semaines après, le Maire peut très bien couper les essences locales et planter des peupliers. Quand j'ai soulevé la question de la compensation et des mesures réglementaires, c'était cela qu'il fallait comprendre. Ce n'est absolument pas l'idée que si on paye une compensation quelque qu'elle soit, on va se taire. Ce n'est absolument pas cela. Il y a un malentendu.

La question des subventions aux énergies renouvelables est un débat qui est extrêmement délicat. Si on fait une comparaison avec l'énergie nucléaire qui est la principale source de production d'énergie en France, le nucléaire est extrêmement subventionné. Vous pouvez regarder vos factures EDF, vous ne payez pas actuellement la gestion des déchets que nous allons laisser à nos enfants.

Le débat est aussi à mettre en perspective avec le nucléaire. On ne peut pas accuser de subventionner l'éolien ou le solaire et ne pas se pencher sur la question du nucléaire. Dans 3 000 ans, nos enfants paieront encore la gestion des déchets nucléaires.

Philippe MARZOLF

Je rappelle que nous ne sommes pas dans un débat entre nucléaire ou éolienne. Nous sommes dans un débat sur les énergies renouvelables.

Patrick THIERY

Si vous avez bien entendu ma conclusion – je renvoie au cahier d'acteurs sur l'association négaWatt – pensons d'abord à économiser l'énergie. On se poserait moins de questions sur les modalités de production

Henri de ROSIERE, pêcheur

Je vais me présenter et je vais parler à La Compagnie du Vent. J'ai un surnom, on m'appelle « Bébé de Rosière ». J'ai « une grande gueule » sur le littoral. Je suis crotellois pur souche. Je vais à la mer depuis cinquante ans.

Comme l'a dit Monsieur Kraemer tout à l'heure, la Compagnie des Vents fait du déminage avec les bateaux de l'OTAN. Combien cela a coûté ? Bref, je ne veux pas le savoir. On ne s'est jamais soucié, depuis l'après-guerre, de savoir si le terrain était miné. J'ai vu dernièrement dans un journal dont je ne citerai pas le nom, que les pêcheurs n'ont rien à faire dans ce secteur et que la Compagnie des Vents va faire une enquête publique et va installer des éoliennes, ainsi qu'une autre compagnie. De 156, on a diminué à 148, mais on les a multipliés par deux. On s'installe plus en amont, en travers de la baie. On a fait des dragages, mais après la guerre, on ne s'est jamais soucié des mines. En cinquante ans, que seraient devenus les pêcheurs si c'était miné ? Au cours de ma carrière, j'ai travaillé dans les mers où vous avez fait vos sondages. Je n'ai jamais vu de mines. De temps en temps, un pêcheur pêchait une bombe. Qu'est-ce qu'il faisait ? Il la relarguait. Jamais personne ne s'est fait « pété la gueule », à part un bateau après la guerre quand j'étais encore enfant. On a déminé. Qu'est-ce qu'on a trouvé ? Six bombes sur l'échelle que vous avez faite.

Vous voulez prendre tout ce domaine. Les pêcheurs vont être exclus, ensuite les chasseurs. Après, on va nous installer des parcs naturels marins et des aires marines. Je voudrais vous poser une question, Monsieur Patrick Thiery. Si demain, on installait, comme en mer d'Iroise pour un essai, des turbines à l'entrée de la baie puisque c'est un entonnoir, pour faire de l'énergie nouvelle comme vous dites, qu'est-ce que vous diriez pour les phoques ? Vous seriez contre. Là, le projet vous arrange, il est au large.

Tout à l'heure, Madame a parlé des poils des phoques pour l'installation des GPS. Quand ils n'ont pas de poils, il faut leur coller sur la tête ! C'est comme le genre humain ; certains s'épilent, d'autres ne s'épilent pas. Ecoutez bien ce que je vais vous dire. Monsieur Patrick Thiery, je suis bien content de vous rencontrer. Je suis pêcheur dans la baie. Je vois ce que vous avez mis contre les pêcheurs. Les phoques vont chercher le poisson où ils savent qu'il est, quand ils en ont besoin et qu'ils ont faim. Si on ne donne rien à manger à un humain, il va dévaliser un supermarché pour manger. De la même manière, quand les phoques n'ont plus rien dans la gamelle en bordure de

côtes, ils partent au large. Quand c'est la saison des mulets, ils se rapatrient au bord des côtes. Il n'y a pas besoin de mettre de GPS.

La Compagnie du Vent dit qu'elle n'a pas vu d'oies. Je suis chasseur, je peux vous dire que la migration des oies se fait au large. Les pêcheurs qui vont travailler à 20 ou 25 milles, dans le secteur où vous voulez mettre vos éoliennes, voient les oies. Elles passaient par centaines de milliers nuit et jour. N'allez pas nous dire que vous avez fait un comptage en avion. A 120 kilomètres à l'heure, qu'est-ce que vous avez le temps de voir ? Rien.

Il ne faut pas essayer de tromper les gens. Vous voulez nous coller cela dans le dos, nous enquiquiner et nous prendre le restant de ce qui reste à peu près de propre. Pourquoi n'allez-vous pas faire cela en face de Monaco ? Allez-vous installer en face de Monaco, en face de la belle villa de la femme de Monsieur Sarkozy ! Allez-y. Il y a des secteurs où on peut en implanter.

Philippe MARZOLF

Quelques réponses par rapport à ce qui s'est passé dans les autres réunions. D'abord, c'est le domaine public maritime. C'est donc l'Etat qui va décider où vont être implantées les éoliennes et non pas La Compagnie du Vent. Après l'enquête publique, c'est l'Etat qui va le décider. Voilà une partie de la réponse.

Frédéric MALVAUD, Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Normandie et membre du Conseil économique et social de Haute-Normandie

Je ne sais pas si tout le monde m'entend, mais je ne vais pas parler fort et je ne vais pas crier. Je vais juste vous dire quelques mots sur ce que j'ai fait ces jours-ci. Au Conseil économique et social régional, nous travaillons, à l'heure actuelle, sur un dossier qui est d'ailleurs aussi un dossier soumis à enquête et débat public et qui est le dossier d'installation de Penly en Seine-Maritime. Pour ceux qui ne connaissent pas le fonctionnement du Conseil économique et social, nous avons en gros trois collègues : un collège d'employeurs, un collège de syndicalistes et un collège de ce qu'on appelle la société civile. Vous imaginez bien que dans une telle instance, on va retrouver les plus partisans du nucléaire et les plus opposés du nucléaire. C'est obligatoire. On se retrouve ensemble en commission, avec la tâche de préparer un cahier d'acteurs sur le débat de Penly.

Nous avons réussi à le faire pour une raison très simple. En l'occurrence, je fais plutôt partie – je vous le dis tout de suite, même si cela n'a pas d'interférence sur le débat – des gens qui sont franchement contre le nucléaire. En commission, je me retrouve face à des gens qui sont tout à fait pour le nucléaire. On arrive à se parler, on ne crie pas, on ne s'insulte pas et on a même réussi à faire un cahier d'acteurs ensemble.

Comment avons-nous procédé ? C'est assez simple. On a permis à ceux qui étaient contre le nucléaire d'exprimer leur position dans une page du cahier d'acteurs. On a permis à ceux qui étaient totalement pour le nucléaire d'exposer toutes leurs positions. Je vous assure que sur ce débat, il est aussi difficile de s'entendre que sur le débat éolien. Sans s'insulter, on s'est demandé si on n'avait pas des points communs à demander. On s'est aperçu qu'on avait quand même des choses à demander ensemble.

Je vous dis cela, tout simplement pour vous demander de m'écouter et d'entendre que j'essaie, à travers les cris, d'entendre les arguments des uns et des autres. C'est ce qui m'intéresse. Quand j'ai

en face de moi des gens qui ne sont pas d'accord avec moi – c'était le cas sur le débat nucléaire – j'essaie de les entendre et de comprendre ce qu'ils veulent dire.

Philippe MARZOLF

C'est le principe du débat public, Monsieur Malvaud. Est-ce que vous avez une position ou une question à poser ?

Frédéric MALVAUD

Concernant les questions du débat aujourd'hui, je suis d'abord très content que l'on parle beaucoup de biodiversité. C'est très bien que l'on ait un débat sur les questions de biodiversité parce que la biodiversité va très mal. Le dernier rapport de l'ONU nous indique que la biodiversité décline de manière considérable dans tous les pays. Je constate qu'en matière d'éolien, on la prend en compte et on discute. J'aurais bien aimé qu'il en soit ainsi partout. Je n'hésite pas à dire quand elle est sérieusement prise en compte. Récemment, j'ai eu à traiter aussi le dossier d'aménagement portuaire, au cœur de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine. C'est un dossier contre lequel les associations se battent. Elles l'amèneront au tribunal, elles seront contre ce dossier, ce qui ne nous a pas empêchés de reconnaître le sérieux de la prise en compte de la biodiversité.

Concernant les éoliennes en mer, on a beaucoup grossi les impacts des éoliennes sur les oiseaux, en comparaison avec d'autres sources de déclin de la biodiversité, comme l'agriculture, l'urbanisation massive – nous mettons nos maisons partout – ou la chasse. J'étais hier avec le Préfet de Région en Haute-Normandie qui disait qu'il allait falloir réduire de moitié les zones de chasse dans la réserve de l'estuaire à cause du fort impact négatif sur la biodiversité. Les impacts des éoliennes existent, ils doivent être sérieusement évolués.

Ici, nous sommes sur un milieu difficile, on a beaucoup de choses qui sont inconnues. J'ai constaté que les études sont manifestement incomplètes. Il est évident que des efforts doivent encore être faits. J'ai aussi constaté qu'il n'y a pas eu de censure *a priori* sur les impacts. La zone est importante pour les oiseaux. On constate sur le terrain, dans les études, que les oiseaux passent parfois très près de la côte, mais aussi parfois très loin. On le voit bien dans les bilans.

Enfin, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, je voudrais insister sur la nécessité de mettre à la disposition de tous, les bilans précis et traduits intégralement des études de suivi des champs existants. Je pense que l'on comprendrait ainsi un peu mieux les résultats des impacts. Il y a un sérieux travail à faire sur ce point. C'est tout ce que nous souhaitons.

Philippe MARZOLF

Je redonne la parole à la salle. Ensuite, La Compagnie du Vent répondra et nous passerons à la deuxième table ronde.

Catherine BOUTIN, Fédération Environnement Durable

Bonsoir. Je suis tout à fait surprise que des associations qui se prétendent écologistes, telle la LPO, la Ligue de Protection des Oiseaux, défendent des machines industrielles hachoirs à oiseaux. Elles sont bien connues pour cela. Il suffit de regarder les vidéos ; on a des tas de vidéos d'oiseaux qui

sont happés par les pales. On voit les oiseaux qui sont broyés. Comment une association prétendue de défense des oiseaux peut défendre des projets de ce type ? Cela me paraît tout à fait scandaleux de votre part. Qui croire ? Quel est votre rôle ? Vous n'êtes peut-être pas au courant, mais il y a d'autres types d'énergies renouvelables. Les économies d'énergie ne rapportent à personne. On ne risque donc pas d'en parler.

Philippe MARZOLF

Personne n'a envie que son chiffre d'affaires baisse, en France.

Catherine BOUTIN

A vous entendre, il n'y a que l'éolien. Non. Il y a bien d'autres types d'énergies renouvelables. De plus, on n'est pas en manque en France puisqu'on exporte depuis plus de 15 ans 10 à 15 % de notre électricité. Il faut arrêter de nous baratiner avec cela. Il me paraît tout à fait scandaleux qu'une association soi-disant écologique de protection des oiseaux et des phoques marins se prononce en faveur de ce projet. Pour en revenir à la LPO, son président profite en permanence du système de l'éolien puisque dans chaque enquête publique, il intervient pour dire qu'il n'y a aucun impact sur les oiseaux.

Philippe MARZOLF

Est-ce que vous pouvez donner l'avis de la FED sur cet impact au lieu d'attaquer une autre association ? Est-ce que vous pouvez donner l'avis de la FED sur l'impact sur les oiseaux ?

Catherine BOUTIN

L'impact sur les oiseaux est bien connu. Je ne suis pas ornithologue, mais on sait très bien que les éoliennes sont des hachoirs à oiseaux. D'ailleurs, il y a des tas de vidéos qui le montrent.

Par ailleurs, je voulais dire que le président de la LPO, Monsieur Bougrain-Dubourg, se gave d'argent avec l'éolien, dans chaque enquête publique entre autres. J'ai tout de même été témoin de son intervention lors d'une réunion publique à la Fondation Pernod où il y avait Monsieur Gouverneur, un concurrent de La Compagnie du Vent et Monsieur Bal. Monsieur Bougrain-Dubourg a dit qu'il n'était pas contre l'éolien, mais qu'il ne fallait pas en mettre à l'Île de Ré parce qu'il a une maison là-bas. Monsieur Gouverneur a répondu que ce n'était qu'un projet. Vous pourrez demander à Monsieur Bal. Des leçons de votre part, non merci !

Philippe MARZOLF

Merci, Madame Boutin. On va prendre deux interventions et ensuite vous répondrez.

Liseline LAVOINE, représentante des commerçants du Tréport

Je représente les commerçants du Tréport qui sont derrière les marins. Je voulais simplement dire que la folie humaine n'a pas de limite lorsqu'il s'agit d'argent. On le constate aujourd'hui avec le

désastre écologique des 800 000 tonnes de brut qui se sont écoulées durant de longues journées et qui vont impacter la planète. La mer, un patrimoine mondial, va peut-être être souillée irréversiblement.

Non, Messieurs les experts, vous n'avez pas tout prévu, hélas, mais trop tard. Pour le profit, on brûle le poumon de la planète. Destruction totale de milliers d'oiseaux, d'espèces tant animales que végétales. Les oiseaux ne peuvent que chanter et voler, à la différence de vous, Messieurs les spéculateurs, qui ne faites que voler. Vous volez le patrimoine de notre si belle France, vous avez décidé de vous accaparer de ce littoral merveilleux qui attire des millions de touristes en impactant la mer de milliers de tonnes de béton, en détruisant encore et encore plus, avec vos centrales électriques appelées éoliennes ou monstres d'acier de 150 mètres de haut, soit une fois et demie les falaises du Tréport, les plus hautes falaises d'Europe.

Enfin, on impacte le pouvoir d'achat de tous les Français en vendant demain une énergie beaucoup plus chère, encore plus chère. J'en appelle à nos élus. Que notre bulletin de vote n'ait pas servi à commettre cette abomination que Monsieur Coluche appelait l'horreur humaine.

Philippe MARZOLF

Merci pour ce cri du cœur. On prend une autre question et on laissera ensuite les intervenants réagir.

Jérôme CRESSENT

Je ne représente que moi-même. Je suis un enfant du pays. Je suis venu à cette réunion, je croyais qu'il allait y avoir un débat entre gens de Saint-Valéry, du canton ou de la côte picarde et je m'aperçois finalement que l'on vient se faire insulter sur notre terre par des gens de la LPO de Haute-Normandie. La Picardie est un espace de biodiversité. On n'a pas entendu La Compagnie du Vent sur ce sujet. Il y a des millions de personnes qui viennent tous les ans sur notre côte. Pourquoi ? Parce qu'on a su préserver le patrimoine naturel de notre côte. C'est ce qui fait vivre les restaurateurs, les pêcheurs, les chasseurs et c'est ce qui fait qu'il y a encore des enfants au pays. Il faut faire attention. Il est interdit de mettre deux seaux de ciment pour faire sa vanne à sa mare de hutte, alors qu'on va vous autoriser à mettre des millions de tonnes de ciment. Il y a de quoi se retourner dans sa tombe. Nos grands-parents deviendraient fous !

Philippe MARZOLF

Qui veut réagir ? La LPO peut-être et ensuite La Compagnie du Vent. Ils ont été un peu attaqués, il est donc normal qu'ils réagissent.

Jean-Pierre FRODELLO

Il n'y a pas de raison de se défendre. En tout cas, je suis heureux, je veux bien signer un autre contrat avec La Compagnie du Vent puisqu'apparemment, nous sommes propriétaires d'éoliennes sur l'estrade. Je veux bien signer puisque ce sont « nos » éoliennes.

Je vais me permettre juste un petit conseil à la dame qui est intervenue et qui a dit qu'elle n'était pas ornithologue. Je lui conseillerais d'adhérer à la LPO et de discuter en interne avec les gens de la

LPO de ce qui est scandaleux ou pas au sein de la LPO. N'étant pas membre active de la LPO, elle peut très bien venir participer à nos débats pour discuter avec nous.

Enfin, nous ne devons pas avoir les mêmes données naturalistes de terrain puisqu'il est clair et net que lorsque les éoliennes sont installées de manière convenable, elles ne sont absolument pas des hachoirs à oiseaux. Ce n'est pas du tout le cas.

Puisque la personne qui n'est pas, de ses propres mots, ornithologue, avance quelque chose, je me permets, en tant qu'ornithologue de terrain et ayant des connaissances en la matière, de vous affirmer que lorsqu'elles sont bien installées, les éoliennes ne sont pas des hachoirs à oiseaux. Merci de votre attention.

Philippe MARZOLF

Un débat doit être un échange.

Philippe MARZOLF

Il y a un principe dans le débat public : quand on veut parler, on lève la main et on demande la parole. Sinon, votre parole n'est pas prise en compte. Ce sont des règles. Tout à l'heure, vous avez levé la main, Monsieur, vous avez eu la parole. Si vous voulez la parole, vous levez la main et vous demandez la parole. C'est une règle pour que tout le monde puisse s'écouter. Il y a un verbatim exact de tout ce qui se dit, de tout ce que les gens qui ont parlé dans le micro disent ce soir. C'est important de demander la parole. C'est un principe, une règle, un cadre pour discuter. Je donne la parole à Monsieur Lagandré et nous passerons ensuite à la deuxième table ronde, avec notamment le retour d'expérience danois.

Pierre LAGANDRE

Beaucoup de questions ont été posées. Je ne sais pas si je pourrai répondre à toutes, mais beaucoup de réponses ont déjà été apportées au cours des précédentes réunions publiques. Il y a eu beaucoup d'interrogations et beaucoup de choses fausses qui ont été dites aussi ce soir. Je voudrais en rétablir certaines.

On a parlé de l'idée d'économiser l'énergie. Nous sommes d'accord et d'ailleurs, cela fait partie de la loi Grenelle II qui est en cours de validation au niveau de l'Etat. Il faut faire des économies d'énergie et développer des énergies renouvelables et non pas faire l'un ou l'autre. Ensuite, j'ai entendu qu'il y avait d'autres énergies renouvelables. Effectivement, toutes les énergies renouvelables sont bonnes à prendre. L'énergie éolienne est l'énergie renouvelable la plus mature, qui permettra à la France de répondre en masse et de manière compétitive aux objectifs qu'elle s'est elle-même fixée dans le cadre du Grenelle.

J'ai entendu par ailleurs que l'on exporte de l'électricité. Il faut savoir qu'en 2007, la France a importé de l'électricité pendant 20 jours environ dans l'année. En 2008, elle en a importé pendant 8 jours et en 2009 pendant 57 jours. Je voudrais savoir, Madame Boutin, d'où vous tenez la source de l'exportation.

Philippe MARZOLF

Le nombre de jours et les volumes de mégawatts sont peut-être deux choses différentes, mais ce n'est pas le débat de ce soir.

Pierre LAGANDRE

Le nombre de jours et le nombre de mégawatts sont comparables.

Ensuite, sur la facture d'électricité de chacun d'entre nous, y compris sur la mienne, il y a une petite ligne qui s'appelle CSPE. C'est la Contribution du Service Public d'Electricité. Elle sert d'abord à assurer la continuité territoriale, c'est-à-dire la péréquation du tarif. Tout le monde paye le même tarif d'électricité. Ceux qui consomment de l'électricité, alors qu'elle est produite à l'autre bout du pays, payent le même prix que ceux qui la consomment au pied de la centrale électrique. Cette CSPE représente environ 5 % de votre facture d'électricité. Dans cette CSPE, l'éolien représente 5 %. Le reste correspond à la continuité territoriale et à la cogénération.

J'ai entendu également que l'Allemagne est le plus gros pays pollueur parce qu'elle a beaucoup d'éoliennes. Non, c'est l'inverse. Ils auraient pollué encore plus s'ils n'avaient pas développé autant les éoliennes.

Enfin, je rappelle que nous ne sommes pas en train de parler du diable. Nous sommes en train de parler d'une énergie douce, d'une énergie de paix qui ne déclenche pas des conflits internationaux et dont la matière première est connue pour des années à l'avance. Nous sommes contents d'offrir à nos enfants le choix d'une énergie propre, renouvelable et réversible. Le jour où ils n'en voudront plus, ils pourront démonter les éoliennes en quelques jours. Je vous remercie.

Philippe MARZOLF

Merci. Vous aurez encore la parole. Je vous propose que nous passions à la deuxième table ronde, notamment avec le retour d'expérience danois.

Table Ronde n°2 : Cohabitation avec le parc naturel et incidence sur la chasse

Ont participé à la table ronde :

Yves BUTEL, président de la Fédération des Chasseurs de la Somme

Ib Krag PETERSEN, biologiste et professeur d'ornithologie à l'Université d'Aarhus au Danemark

Christophe AULERT, Aires Marines Protégées

Mickaël HAUSTANT, Ambassade de France à Londres

Nicolas LOTTIN, président de l'Association de Chasse en Baie de Somme

Thierry MASNOU

Intervient, dans cette deuxième table ronde, Monsieur Ib Krag Petersen qui est universitaire à Aarhus et qui est biologiste, ainsi que professeur d'ornithologie dans cette université. Il va nous parler de l'expérience danoise. Viendra aussi dans cette table ronde Monsieur Christophe Aulert de l'agence pour les aires marines protégées à qui nous avons demandé d'étudier la compatibilité du parc éolien avec ce parc marin. Monsieur Nicolas Lottin, président de l'Association de Chasse en baie de Somme et Monsieur Yves Butel, président de la Fédération des Chasseurs de la Somme viendront nous parler de l'incidence sur la chasse. Enfin, nous accueillons Monsieur Mickaël Haustant qui est à l'ambassade de France à Londres et qui va nous parler de l'expérience anglaise. Je ne voudrais pas oublier Monsieur Marc Lasagnabert qui est attaché commercial à l'Ambassade du Danemark à Paris, qui accompagne Monsieur Ib Petersen et qui sera son interprète. Merci à vous d'être venu du Danemark.

Yves BUTEL

Je suis président des chasseurs de la Somme et beaucoup de personnes dans la salle me connaissent puisque je suis aussi un local de l'étape. La Fédération des Chasseurs de la Somme n'a pas vocation à se positionner pour ou contre ces implantations d'un point de vue paysager, économique ou philosophique. Ces aspects relèvent du débat citoyen dans lequel ses membres s'expriment à titre individuel. Personnellement, je suis interpellé à la fois sur les conséquences paysagères et sur l'impact sur l'économie et l'emploi dans le département de la Somme. J'en ai déjà parlé à Monsieur Kolb, je ne souhaite pas que le département de la Somme soit délaissé au profit du département de la Seine-Maritime. Par contre, la Fédération des Chasseurs de la Somme s'interroge sur les conséquences qu'auront ces parcs éoliens sur les oiseaux migrateurs et leurs déplacements. Elle se positionnera à ce sujet si ces conséquences s'avéraient néfastes.

Je voudrais d'abord remercier Monsieur Kolb d'avoir permis à Monsieur Albouy et à Monsieur Govaert de venir à la réunion que j'avais provoquée, le 20 mai dernier, en conviant des scientifiques et des ornithologues à la Fédération des Chasseurs de la Somme. De cette réunion, nous attendions, à défaut de la vérité entière, au moins des éléments scientifiques avérés pour nous forger une opinion juste. Le sujet étant peu étudié en France, il nous fut difficile de trouver des interlocuteurs. Un représentant du Muséum national d'Histoire naturelle, un ornithologue du Nord, s'est hélas décommandé pour raison familiale avant la réunion. Il nous a néanmoins indiqué par courrier son opposition à ces projets car « les répercussions ne sont pas mesurées par les promoteurs ». La réunion fut principalement animée par deux ingénieurs qui sont ici, ornithologues,

travaillant pour des bureaux d'études mandatés par des sociétés éoliennes. Patrick Triplet, directeur de la réserve nationale de la Baie de Somme est également intervenu.

Je vais vous dire un mot concernant les éoliennes terrestres sur lesquelles nous avons plus d'éléments. Il ressort des études réalisées sur plusieurs sites fréquemment empruntés par les oiseaux migrateurs, particulièrement dans l'Aude et la Vendée, les éléments suivants. Je répète à vous, les chasseurs, ce que l'on nous a dit dans les cabinets d'études.

Les mortalités sont faibles, par exemple, 68 oiseaux sur 5 ans pour un parc de 8 éoliennes en Vendée. Les victimes sont le plus souvent des passereaux, des mouettes ou des chauves-souris. Les oiseaux évitent les éoliennes en passant généralement sur les côtés ou en empruntant un trou aménagé entre deux éoliennes ou plus rarement par-dessus. Les éoliennes *flashes*, émettant un signal lumineux, sont plus meurtrières. Les implantations des parcs n'ont pas provoqué un arrêt de la nidification.

Sans remettre en cause ces études, il est permis de s'interroger sur l'efficacité des ramassages de cadavres, quand ils n'ont lieu qu'une fois par semaine, ce qui laisse bien sûr aux prédateurs le temps de les faire disparaître.

La deuxième partie de l'exposé qui nous concernait davantage, était consacrée aux études menées pour La Compagnie du Vent sur le site où devraient être implantées les éoliennes. Ces études ont été notamment menées à l'aide d'un radar permettant des relevés de nuit et de jour. Ces études, remarquables par leur technicité, présentent néanmoins de graves lacunes. Le radar, généralement placé sur la côte, ne captait pas les déplacements des oiseaux sur la zone du projet, les ondes ne l'atteignant pas. C'est regrettable. Les observations sont faites par cycles de 24 heures, deux ou trois fois par mois. Quand on sait – nous sommes bien placés pour cela, en tant que chasseurs – qu'une migration peut s'effectuer massivement sur quelques heures seulement, généralement de nuit, on ne peut se satisfaire de ces cycles, beaucoup trop rares et aléatoires. Ceci explique que les relevés fassent principalement état d'espèces marines (fous de Bassan, goélands) et de quasiment aucune espèce qui emprunte le couloir marin pour leur migration (les canards, les oies, les bernaches et les limicoles).

En conséquence, comme François Sueur l'a dit tout à l'heure, l'étude d'impact ne répond pas du tout au principal objectif qui est de quantifier les flux migratoires sur la zone concernée, pour évaluer les risques. Pour nous, la seule étude valable et acceptable serait issue de la pose d'un radar sur une bouée captant dans la zone projet, les déplacements des oiseaux 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et ce pendant les mois de migration.

Comment expliquer ces graves lacunes ? Soit les crédits affectés à ces études sont insuffisants, ce qui paraît difficilement concevable pour un dossier s'élevant à 1,8 milliard d'euros. Soit l'impact sur les oiseaux et les migrations n'est pas pris suffisamment au sérieux. L'une comme l'autre de ces explications est inacceptable.

Par ailleurs, ces questions en font naître d'autres. On nous parle d'un projet, puis de deux, puis de trois. Quelle sera exactement l'ampleur globale des parcs éoliens dans la Manche ? Si les oiseaux peuvent éviter un parc éolien d'une quarantaine de machines sur terre, quand sera-t-il de plusieurs parcs comptant des centaines d'éoliennes ? Ne va-t-on pas dresser un barrage d'acier, d'autant plus qu'on nous parle maintenant de projets côté anglais ?

J'en reviens au Monsieur de la LPO avec lequel je m'étais un peu pris le nez au Tréport. Je voudrais lui dire que je suis moi aussi membre du Comité social et économique de Picardie. Pourquoi les

associations écologistes comme la LPO, toujours si promptes à monter au créneau, y compris en faisant état du principe de précaution, sont-elles aussi facilement favorables aux implantations d'éoliennes marines, alors que les ornithologues s'accordent à dire que les répercussions sur les oiseaux ne sont pas mesurées ?

Dans ces conditions et dans l'état actuel des choses, la Fédération des Chasseurs de la Somme que je préside, attend des réponses satisfaisantes à ces questions et demande une étude d'impact qui serait véritablement à l'échelle du projet et à laquelle la Fédération serait associée. Je vous remercie.

Philippe MARZOLF

Merci pour votre intervention et vos propositions concrètes. Nous allons donner la parole à Monsieur Petersen. Merci d'être venu en France pour expliquer quels ont été les suivis qui ont été faits au Danemark.

Ib Krag PETERSEN (interprétariat)

Je suis professeur à l'Université d'Aarhus et je travaille sur les questions d'éolien *offshore* depuis 1999 et sur son impact sur les oiseaux. C'est ce que je vais vous présenter ce soir. Nous avons eu le même débat au Danemark, il y a douze ans, pour la construction du premier parc éolien *offshore* qui se trouve aujourd'hui dans la région du Jutland, c'est-à-dire dans la partie qui est rattachée à l'Allemagne, dans la ville d'Esbjerg qui est la plus à l'ouest. Aujourd'hui, il y a deux parcs éoliens *offshores*. Le premier se trouve à quatorze kilomètres de la côte et le deuxième à une trentaine de kilomètres de la côte. Il y a douze ans, il y a eu le même débat public. Aujourd'hui, après douze ans, nous avons une certaine expérience sur l'impact de l'éolien *offshore* sur l'environnement au Danemark. C'est ce que nous allons vous présenter ce soir.

Ma présentation va être courte, mais dans un premier temps, je vais essayer de vous donner un historique sur les premiers parcs éoliens *offshores* et sur les premières études d'impact environnementales. Dans les années 90, l'Etat danois a souhaité réaliser des études pour la réalisation de parcs éoliens *offshores*. Avant de se lancer dans ce projet, il a bien entendu demandé des études d'impact, aussi bien au niveau de l'environnement qu'au niveau technique. Afin de réaliser ces études d'impact, il a créé une instance composée de différents membres, à la fois de l'industrie et des autorités publiques. Cette instance était composée des deux plus grands groupes industriels énergétiques danois et de trois autorités locales, chargées des questions d'environnement. Un organisme non gouvernemental a également participé à ce débat, à ces discussions et à ces études. Il y avait également un groupement d'intérêt scientifique international composé d'experts dans les différents domaines que l'on a présentés aujourd'hui, aussi bien pour les poissons, les oiseaux que pour les mammifères marins.

Au Danemark, on a pris conscience de l'importance de créer une énergie nouvelle qui prenne en considération les problèmes climatiques et le problème d'épuisement des ressources naturelles. C'est pour cela que nous nous sommes penchés sur ces questions. La question qui se posait était de savoir si sauver la planète ou les ressources naturelles était plus important que l'équilibre environnemental local. C'étaient les enjeux en question.

Pourquoi privilégier l'un des aspects quand il est important de traiter les deux éléments ? On a pris en considération les éléments locaux de l'environnement. On a réalisé des études d'impact

environnementales et on a fait un rapport. Par la suite, les autorités publiques ont validé le rapport et ont présenté un certain nombre de conditions à remplir. On est parti de ce rapport, de ces recommandations et de ces obligations pour réaliser des études de pré-construction, des analyses plus détaillées avant la réalisation du projet. Les études d'impact ont été réalisées de façon continue, dans la phase de pré-construction, dans la phase de construction, ainsi qu'après la construction des deux parcs éoliens *offshores*.

Il faut garder à l'esprit que toutes les expériences que l'on a tirées de ces études ont permis ensuite un apprentissage. Elles ont permis également par la suite de pouvoir mieux sélectionner les sites que l'on souhaitait utiliser pour l'implantation d'un parc éolien *offshore* et de pouvoir mieux cerner les problèmes que l'on rencontrerait avec les oiseaux. Tout cela est un apprentissage et on en tire partie.

L'objectif a toujours été de développer les énergies renouvelables. Comme le disait précédemment Madame, l'*offshore* éolien n'est qu'un seul moyen pour produire de l'énergie renouvelable, mais le but était également de réduire au maximum l'impact sur la faune et la flore.

Je vais vous donner des exemples d'études d'impact sur les oiseaux. Ces exemples vont vous montrer que d'une certaine façon, les conséquences n'ont pas été aussi fâcheuses qu'on le croyait au départ. La première réaction des macreuses noires a été de quitter le site, mais l'étude réalisée a montré que sur la durée, elles se sont habituées au parc éolien *offshore*. Une étude a été réalisée au bout de six ans et il s'avère qu'elles sont revenues peupler le parc éolien, comme vous pouvez le voir sur le graphe. Il y avait presque autant de macreuses noires en dehors du site que sur le site.

Cette étude a également été réalisée sur les hareldes de Miquelon. Comme indiqué sur le graphe précédent, les oiseaux se sont déplacés en dehors du parc et ne sont pas revenus dans leur majorité. Les oiseaux réagissent différemment. Certains s'habituent et d'autres moins, mais en règle générale, il semblerait que l'impact sur les oiseaux a été vraiment minime.

Vous voyez ensuite la représentation d'un parc éolien *offshore*. Les points rouges sont les éoliennes *offshores* et tous les traits noirs sont le vol des oiseaux. Vous pouvez constater que lorsque les oiseaux arrivent à proximité d'un parc éolien *offshore*, ils se rendent compte qu'il y a un obstacle et la majorité d'entre eux, intelligemment, contournent l'obstacle. Certes, certains vont pénétrer dans le parc éolien *offshore*, mais la majorité le contourne.

Chaque année, environ 250 000 oiseaux volent dans cet espace. Sur ces 250 000, 47 d'entre eux ont été victimes de collision. Ce sont les études qui ont été réalisées.

Je reste objectif. C'est une étude qui a été réalisée. Nous sommes dans l'objectivité et dans la neutralité. Nous sommes là pour vous présenter les choses. Ensuite, vous les interprétez comme vous le souhaitez.

Philippe MARZOLF

Comme Monsieur Petersen vous l'a dit, il s'agit d'une expérience au Danemark, avec des éléments qui ont été étudiés au sein de l'Université du Danemark.

Je vous propose que l'on écoute maintenant Monsieur Aulert. Quels seraient les impacts sur les aires marines protégées ? Vous pourrez ensuite poser des questions aux Danois, si vous en avez.

Christophe AULERT

Je vais vous parler du parc marin des Trois estuaires. Je parle au nom de l'équipe de la mission. Marie-Dominique Monbrun ne pouvait pas être là ce soir ; je la représente puisque je suis le responsable de l'antenne Manche-Mer du Nord.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'une aire marine protégée ? La loi définit cinq types d'aires marines protégées : le domaine public maritime affecté au Conservatoire du littoral, les arrêtés de biotope, les sites Natura 2000 au titre des deux directives européennes Oiseaux et Habitats, les réserves naturelles et le parc naturel marin qui est en fait un outil intégrateur et qui assure une cohérence des aires marines protégées. La loi Grenelle prévoit qu'il y ait 10 % d'aires marines protégées en France en 2012, 20 % en 2020 et 50 % en réserve de pêche.

Quels sont les objectifs de ces différents systèmes d'aires protégées ? Nous avons les sites inscrits et classés qui sont de la conservation des paysages, des arrêtés de biotopes marins, la conservation et préservation des habitats et des espaces à statut ou remarquables, les réserves naturelles qui ont les mêmes objectifs, le DPM affecté au Conservatoire du Littoral pour la sauvegarde de l'espace littoral naturel, les sites Natura 2000 qui se doivent de conserver dans un bon état les habitats et les espèces à statut.

Un parc naturel marin est doté d'un plan de gestion qui intègre les objectifs des aires marines qui y sont incluses. En plus, celles-ci prennent en considération le développement durable, soit le patrimoine culturel, les usages traditionnels, les autres usages et les nouveaux usages. Elles prennent donc en compte la préservation du milieu et le développement des activités, de façon durable. Le plan de gestion intègre les objectifs des aires marines protégées incluses et guide les actions de gestion des usagers.

Pour ce qui est de l'éolien, sur les quatre premiers types d'aires marines protégées, il y a quasiment une interdiction. Par contre, sur les espaces Natura 2000, l'implantation d'éoliennes est soumise à étude d'incidences et pour les parcs marins, elle est soumise à un avis conforme du conseil de gestion du parc naturel marin.

Comment est composé le conseil de gestion ? Il est composé d'acteurs en fonction des enjeux locaux. Il est composé de représentants de l'Etat qui restent minoritaires, d'élus locaux, des gestionnaires d'espaces protégés, les usagers de loisirs, les associations de protection de la nature, les usagers professionnels et les experts. Je dirais qu'il y a donc une prise en considération forte des acteurs locaux sur le domaine public marin qui était affecté à l'Etat.

Quelle sera la position du parc naturel marin des trois estuaires à l'ouverture ? Pour l'instant, c'est un secteur d'étude. Le secteur du parc marin n'est pas encore défini ; ce n'est qu'un secteur de mise à l'étude qui s'étend depuis Dieppe jusqu'au-dessus de la baie de Somme et jusqu'aux côtes anglaises. C'est un milieu géré de longue date, avec de nombreux outils de gestion déjà présents : deux réserves naturelles nationales, douze sites Natura 2000, un arrêté de biotope, cinq réserves de chasse maritime, six sites classés, 3 800 hectares affectés au Conservatoire du Littoral, un parc régional et un autre en projet, quatre SAGE. La gestion reste donc à terre et il y a peu de continuité en mer.

Il y a des habitats remarquables au niveau national. D'où ces classements divers et variés qui ont reconnu cet intérêt. Il y a des écosystèmes originaux, avec le fleuve côtier qui borde le territoire, mais aussi la présence de frayères et de nourriceries sur ces côtes. Il y a un enjeu patrimonial naturel exceptionnel, avec des enjeux liés aux directives européennes Habitat et Oiseaux, avec des lieux de

présence de poissons importante, d'oiseaux également, ainsi que des ressources benthiques conséquentes. La sensibilité paysagère est également particulière, avec différents sites inscrits et sites classés.

Les usages sont multiples : le détroit et le trafic maritime, la pêche au large, la pêche sur la bande côtière, la plaisance, la pêche à la coquille au large. Sur le rivage, il y a aussi la présence de nombreux acteurs (pêcheurs, touristes, chasseurs, etc.).

Nous voulons ainsi montrer que le secteur d'étude du parc éolien est favorable parce qu'il est favorable aux écosystèmes, avec une faible profondeur et un faible éloignement de la côte.

Quel est le calendrier prévu pour le parc marin ? Nous sommes actuellement dans la période des diagnostics et des enjeux. Nous allons fixer les orientations de gestion. Cela va être soumis à enquête publique. L'enquête publique portera sur un périmètre, des objectifs et un comité de gestion. Une fois ce décret pris, il y aura une étude du plan de gestion et le programme d'actions ne commencera donc en fait qu'en 2014.

Les éléments de proposition par rapport au parc marin sont les suivants :

- associer explicitement les acteurs du projet de parc naturel marin ;
- progresser vers une planification concertée des nouveaux usages en mer en Manche orientale ;
- étudier d'autres solutions d'exploitation des énergies marines parce qu'il n'y a pas que l'éolien ;
- affiner les études des zones propices à l'éolien par des études pragmatiques ;
- limiter la taille des projets éoliens et prévoir une évaluation des incidences indépendante des maîtres d'ouvrage ;
- établir un recueil méthodique des expériences étrangères.

Nous trouvons que les études des maîtres d'ouvrage sont encore trop générales, comme indiqué précédemment. Je vous remercie.

Philippe MARZOLF

Merci. J'ai juste une question. Vous avez dit que votre conseil de gestion donne un avis. Est-ce que cet avis est consultatif ?

Christophe AULERT

Non, il est conforme.

Philippe MARZOLF

Il est conforme. Si vous dites « non », cela ne se fait pas.

Christophe AULERT

Oui.

Philippe MARZOLF

D'accord. Je vous propose d'entendre les deux derniers intervenants. Le Danemark nous a présenté son expérience. On a parlé tout au long du débat qu'il y avait également des projets très importants en Angleterre. Pour l'instant, nous n'avions pas pu faire venir les Anglais parce qu'ils étaient en pleines élections et en remaniement. Nous accueillons un représentant de l'Ambassade de France à Londres qui a suivi la mise en place de ce plan de développement de l'éolien en Grande-Bretagne. Il va nous expliquer comment ils s'y sont pris. Ensuite, nous demanderons à Monsieur Lottin d'intervenir de nouveau sur la chasse.

Mickaël HAUSTANT

Bonsoir à tous. Je remercie la Commission Particulière de m'avoir invité à parler de la politique du Royaume-Uni en matière d'éolien *offshore*. Je pense que vous avez tous constaté que nos deux pays sont très proches. Il faut maintenant 2 heures 15 pour faire Paris-Londres en Eurostar. Cela dit, nos politiques en matière d'éolien sont totalement différents. Le Royaume-Uni s'est fixé un objectif légalement contraignant de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 80 % d'ici 2050.

Philippe MARZOLF

L'Europe s'est fixé 20 %.

Mickaël HAUSTANT

L'Europe s'est fixé 20 % d'ici 2020 et 80 % d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, le Royaume-Uni se propose de produire 15 % de son énergie à partir de sources renouvelables d'ici 2020 et 30 % d'électricité, soit 117 térawatt-heures à partir de sources renouvelables d'ici 2020. Sur ce camembert, vous pouvez constater que la part de l'*offshore* est très importante. Le Royaume-Uni espère produire, d'ici 2020, 42 % d'énergie à partir de l'éolien.

En ce qui concerne l'état des lieux des projets de fermes éoliennes en mer au Royaume-Uni, il faut savoir qu'avant que les autorités délivrent des autorisations d'exploitation des zones maritimes britanniques à quelque entreprise, elles ont lancé des consultations publiques, de façon à ce que les entreprises, les spécialistes, les centres de recherche spécialisés en ornithologie, en pêche, etc. puissent contribuer à dire si on peut construire une ferme éolienne sur une zone particulière. L'évaluation consiste à trouver l'équilibre adéquat entre la promotion du développement économique des ressources énergétiques (vent, gaz et pétrole) du pays et la protection efficace de l'environnement et d'évaluer, par une série d'évaluations environnementales stratégiques sectorielles, les implications de l'octroi de nouvelles licences d'exploitation de certaines zones de la plate-forme continentale britannique, en vue d'y implanter des fermes éoliennes. Tout est analysé : la biodiversité, l'habitat, la faune, la flore, la géologie, les sédiments, les paysages côtiers, l'environnement aquatique, la qualité de l'air, le facteur climatique, la population et la santé humaine, les infrastructures, etc. Tout y passe, avant de définir des zones.

Vous voyez ensuite une carte des zones qui ont été évaluées et qui apparaissent en différentes couleurs. Dans ces zones, vous verrez par la suite que des fermes éoliennes *offshores* ont été implantées, mais au lancement des évaluations, elles n'existaient pas.

Si une entreprise souhaite construire une ferme éolienne dans une zone maritime britannique, elle doit obtenir un bail d'un Crown Estate qui est un organisme public chargé de la gestion du portefeuille des actifs associés à la couronne britannique. Il détient par exemple des terrains et possède des zones maritimes. Le rôle du Crown Estate en matière d'éolien *offshore* consiste à lancer des appels d'offres qui s'appellent des *rounds*, afin de délivrer aux soumissionnaires retenus les baux commerciaux à long terme dans les eaux territoriales britanniques pour l'exploitation de l'énergie du vent en vue de produire de l'électricité.

Les résultats de l'appel d'offres du dernier *round*, du *round* 3, ont été publiés le 8 janvier 2010. Neuf zones ont été identifiées. La distance par rapport aux côtes se situe entre 6 et 62 milles nautiques. La profondeur va jusqu'à 50 mètres. La capacité attendue est de 32,2 gigawatts. Le coût du développement est de 5 à 10 millions de pounds par 1 000 mégawatts.

Vous voyez ensuite la carte des zones qui ont été déterminées et sur lesquelles des fermes éoliennes vont être implantées. Pour finir, vous avez la liste des fermes éoliennes qui ont été déjà construites au Royaume-Uni. Au total, il y a 336 turbines pour 1 000 gigawatts. Je vous remercie de votre attention.

Philippe MARZOLF

Merci. Juste une petite précision. Vous avez parlé des ESS, des études environnementales stratégiques. Par qui sont-elles réalisées et sous le contrôle de qui ?

Mickaël HAUSTANT

Les évaluations environnementales stratégiques sont menées par des centres de recherche publics et privés, par des entreprises également, par les producteurs d'énergie qui souhaitent implanter des fermes éoliennes. Il y a même une organisation caritative qui s'appelle CROI qui mène régulièrement des études sur des thématiques particulières.

Philippe MARZOLF

C'est un peu comme en France. Ce sont des bureaux d'étude privés ou publics qui répondent à la demande des exploitants.

Mickaël HAUSTANT

C'est une consultation publique. Tous les acteurs, publics comme privés, s'intéressent à la question et y participent.

Philippe MARZOLF

Merci. Est-ce l'Etat qui a déterminé le cahier des charges des études ou pas ?

Mickaël HAUSTANT

Si on prend l'exemple de l'association CROI, elle est gouvernée par des membres du Ministère ou des agences gouvernementales, etc.

Philippe MARZOLF

C'est elle qui détermine quelles études il faut faire, avec un cahier des charges précis.

Mickaël HAUSTANT

Dans le cas de cette organisation, elle détermine quelles études sont à mener.

Philippe MARZOLF

Merci de ces précisions. Il y a des petites différences par rapport à la France.

Nous allons écouter maintenant Monsieur Nicolas Lottin, président de l'Association de Chasse en Baie de Somme. Nous revenons sur les chasseurs et nous lancerons ensuite le débat sur ces retours d'expériences étrangères et bien sûr sur l'impact sur la chasse.

Nicolas LOTTIN

Merci, Monsieur Marzolf. Mesdames, Messieurs, bonsoir. Ce débat dure depuis quelques mois. Il a l'avantage d'être assez transparent. Il va dans tous les sens, il y a des coups de gueule, on se respecte ou on ne se respecte pas les uns les autres, on est pro ou on est anti. Moi, je ne suis pas spécialement anti-projet au premier degré, mais je n'ai pas envie que cela se fasse n'importe comment. Faire de l'énergie avec le vent n'est pas idiot, mais après avoir vu, comme vous tous, la carte des côtes anglaises, cela me fait peur. Tout le tour des côtes anglaises va être ceinturé par des milliers d'aérogénérateurs.

Je me rappelle qu'à la réunion de préparation qui avait eu lieu au Tréport, certains avaient trouvé que les chasseurs n'avaient rien à faire dans un débat public sur l'éolien. Je voudrais quand même leur dire, pour rétablir la situation, que la baie de Somme, le Channel, cet espace entre l'Angleterre et la France, sont des autoroutes à migrants, migrants halieutiques – les gens de la pêche sont ici et l'ont bien fait comprendre lors des différents débats – mais aussi migrants ornithologiques, l'avifaune migratrice. Les oiseaux qui nous concernent ici concernent en gros 74 pays. Il y a en gros trois voies de migration : la voie du Danube, la voie Rhin-Rhône et la voie Mer du Nord-Manche qui nous concerne. En baie de Somme, on peut rencontrer environ 330, 340 espèces d'oiseaux sur les 400 et quelques qui existent dans ce paléarctique.

Quelles sont nos inquiétudes, en tant que chasseurs ? Il y a les études que l'on peut faire en préventif. Je suis l'éolien depuis plus de quatre ans parce que je suis aussi élu et je siège depuis neuf ans en Commission des sites départementale sur des projets éoliens terrestres qui existent depuis un certain temps. Il y avait un tel pataquès que le Préfet de l'époque, Monsieur Comet pour ne pas le nommer, a dit qu'il y avait trop de projets, trop de promoteurs et que l'on était en train de faire un peu n'importe quoi. Etc. Je vous rappelle que certains disent que la baie de Somme est l'une des plus belles baies du monde. Certains l'ont classée ainsi.

J'entends parler d'un parc naturel marin parce qu'il y a plein de choses à préserver : la biodiversité en général. Je me dis que nous avons des atouts. Je veux ici rendre hommage à deux personnes qui ne sont plus là, mais qui nous ont précédés et qui étaient aussi amoureuses de la baie de Somme. L'un avait des engagements politiques et l'autre des engagements scientifiques. C'était Max Lejeune, l'ancien président du Conseil général, qui a su, il y a quarante ou cinquante ans, préserver du bétonnage la baie de Somme et la côte picarde. Il était visionnaire. Aujourd'hui, c'est ce qui nous sert à amener à tous ces touristes dont se dégage toute une vie économique locale. C'est aussi le Recteur Mallet. Je n'étais pas toujours d'accord avec ce qu'il disait, mais il avait une vision assez convergente.

J'ai assisté pendant neuf ans aux débats de la Commission des sites sur les implantations d'éoliennes dans le département de la Somme. On disait : « Halte au feu ! Il y a trop de projets ». Siègent dans cette Commission des sites, les services de l'Etat, représentés par le Préfet ou le Secrétaire général, différents services, les associations de protection de la nature, les élus du Département, les maires, l'Amicale des Maires, etc. Il y avait un consensus général. On parlait toujours des sites classés, du patrimoine bâti, du patrimoine naturel et aussi de la migration des oiseaux terrestres. Picardie Nature est souvent représentée dans ces débats et nous avons un consensus général sur le fait qu'il ne fallait pas faire n'importe quoi, n'importe comment, n'importe où.

Un schéma a donc été élaboré, pendant deux ans. A l'application de ce schéma départemental éolien, le Préfet nous a dit qu'à l'ouest d'une ligne qui allait de la vallée de l'Authie à la vallée de la Brêle, c'est-à-dire de Fort-Mahon jusqu'à la mer, en passant par Abbeville, il n'y aurait plus d'éoliennes. On nous a dit que ce qui avait été construit resterait, mais que l'on n'en ferait plus. La première génération d'éoliennes avait des mâts de 45 mètres, la deuxième génération des mâts de 65 mètres et aujourd'hui, on parle de mâts de 90 mètres de haut, avec des pales de 152 mètres et il y en a encore des plus grosses qui sont prévues.

Je ne comprends plus. La LPO a été attaquée. Elle fait des choses bien, d'autres choses mal. En tant que chasseurs, on se bagarre souvent avec elle, mais on a un certain nombre de points convergents. On est quand même assez intéressé par ce que représente la biodiversité. On ne voit pas les choses de la même façon, mais on a au moins cette chose-là en commun. Aujourd'hui, je ne comprends pas. On sait que le chenal Manche est une autoroute migratoire. Que l'on aille étudier ce qui se fait au Danemark et le critère de collision, je veux bien, mais le Danemark est une voie de migration beaucoup plus fluide par rapport à ce qu'est notre Channel.

Par ailleurs, on parle souvent de la migration nord-est et sud-ouest, de la migration qui vient du grand nord-est, de la Scandinavie, de la Russie, etc. et qui transite par les côtes françaises et qui descend vers le sud pour chercher l'hivernage au soleil, mais la migration du nord-ouest est aussi très importante. Il y a plein d'espèces chassables – je peux parler du pilé, du siffleur, des bécasses, etc. – mais aussi plein d'espèces non chassables qui transitent par l'Ecosse, par les îles britanniques et qui viennent couper la Manche à travers le Boulonnais et même le Calaisis jusqu'à la baie du Mont-Saint-Michel. C'est une migration transversale à ces éoliennes.

S'il n'y avait qu'un ou deux projets, en se concertant, le monde de la pêche, le monde du tourisme, les chasseurs, les écologistes, etc. on pourrait se dire qu'on va le mettre à l'endroit le moins négatif pour nous tous. Là où je suis inquiet, c'est qu'en tant qu'élu, j'ai été sollicité par d'autres compagnies qui ont d'autres projets beaucoup plus grands que celui-là. Ce projet coûte 1,8 milliard d'euros, il y a un projet à 4,8 milliards d'euros. Que ce soit le projet littoral, le projet large ou le

projet Grand large, tôt ou tard, des marchands de tapis, avec un esprit mercantile, vont venir occuper ces espaces.

J'ai entendu parler d'un millefeuille de directives présenté par le parc naturel marin. J'étais, il y a quelques jours, avec les services de l'Etat, pour effectuer des petits travaux en baie de Somme parce qu'il y a une Commission de travaux, on ne fait pas n'importe quoi et il y a un cahier des charges. Comme la dit tout à l'heure quelqu'un dans la salle, pour bouger, en cas de force majeure, une hutte de vingt mètres, on me sort l'article 146.6 de la loi littorale, etc. Je me dis qu'il y a deux poids deux mesures. Quand on est petit, on subit. Par contre, quand on est grand, on agit. Je pense qu'il y a des intérêts économiques supérieurs qui passent au-dessus de la directive Oiseaux, la directive Habitat, Natura 2000, etc. Cela m'inquiète.

Je peux comprendre que la LPO n'aime pas trop la chasse, mais s'il n'y avait pas de chasse, beaucoup d'habitats n'existeraient pas, il n'y aurait pas beaucoup d'oiseaux et de nombreuses petites espèces ne seraient plus aujourd'hui parce qu'elles auraient été soit asséchées soit utilisées pour d'autres fins. Il faut rendre aussi à César ce qui est à César. Depuis 300 ans, dans cette région, la baie de Somme est ce qu'elle est grâce aux Hommes qui l'habitent et qui l'ont vécue au jour le jour. Personnellement, j'ai plus de 4 000 nuits de hutte à mon actif. On ne me fera pas croire que deux heures d'avion sur site, deux fois par mois suffisent à observer la migration. La plupart des gens qui sont ici ont passé des centaines ou des milliers de nuits à observer. Bien sûr, il y a beaucoup de nuits bredouilles parce que la migration ne se passe pas tous les jours et à tous les instants de la nuit.

Comme l'a dit Yves Butel tout à l'heure, la présentation a été faite à la Fédération il y a quelques jours. Je pense qu'il faut aller un peu plus loin dans les études parce qu'on n'a pas vraiment les éléments. C'est une condition *sine qua non*. Si on étudie les oiseaux, surtout à l'endroit où on veut mettre les éoliennes, on n'a pas de chance d'en trouver beaucoup. Il y a quelque chose qui était intéressant tout à l'heure dans la projection du Danemark. S'il y a un projet, ça va, mais ce qui m'inquiète le plus, c'est de voir qu'il y a de nombreux projets. On parle au jour d'aujourd'hui de 6 000 mégawatts, de 1 200 éoliennes sur le littoral français. Vous avez vu, dans la présentation, que les oiseaux passent rarement à l'intérieur. J'ai vu, il y a quelques jours, en Commission des sites, un projet éolien. Il y a ce que l'on appelle les zones radars du Ministère de la Défense : le radar de Luchaux, à côté de Doullens. Il ne faut pas que les éoliennes soient dans un champ de vingt kilomètres autour des radars parce qu'elles entraînent des perturbations et on a parfois du mal à lire ce qui se passe derrière les radars. J'étais militaire dans le passé et je connais un peu ces choses-là.

Certains oiseaux passent à l'intérieur. Quelques-uns percutent les éoliennes, quelques-uns ne les percutent pas. Il n'est pas facile de le prouver. Qui a tort ? Qui a raison ? Je n'ai pas la réponse. J'ai constaté cependant qu'ils évitent l'ensemble, soit par la gauche soit par la droite. Imaginons une migration d'oiseaux qui part de Scandinavie et qui trouve des éoliennes en rang d'oignons le long des côtes françaises. Tous les oiseaux que les chasseurs picards, du Pas-de-Calais et de Normandie espéraient voir se poser dans leurs marais et leurs mares qu'ils ont entretenus, vont en fait passer derrière. La migration des oiseaux, la nuit, se fait souvent entre 0 et 1 000 mètres. On va perturber la migration. Il y a quelque temps, la France a été condamnée, au niveau de la directive Habitat, pour la perturbation, la chasse, etc. J'ai envie de dire à ces gens qui font ces directives et à ces gens qui jugent : est-ce qu'il n'y a pas là de dérangement ni de perturbation ? Je me pose un certain nombre de questions. Au niveau de notre Etat et de notre cher Ministre, il y a des questions à se poser. Il faut que l'Etat se pose les vraies questions.

Je suis aussi local et j'ai envie de dire que la grande majorité des gens qui chassent ici vivent et travaillent au pays. Il y a des gens qui sont marins-pêcheurs. Tout cela est de l'économie et fait travailler aussi un certain nombre de personnes (les poissonniers, les touristes qui consomment du poisson, les pêcheurs à pied). Le GEMEL a parlé tout à l'heure de la suspension des sédiments. Durant les travaux qui dureront un certain temps, j'ai peur que l'on ait ce qu'on appelle de la bousée. Le courant et les vents dominants vont pousser cette bousée sur les moules de bouchot, sur les bancs de coques, sur les passe-pierres, etc. Il y aura donc des perturbations avant la mise en exploitation. Je suis assez inquiet là-dessus.

J'ai encore une autre inquiétude. On parle du nautisme. Plus il y aura d'éoliennes, moins il y aura de bateaux car plus ce sera compliqué. On nous a vendu aussi ce projet comme une chance pour le tourisme. J'étais, il y a quelques semaines, à une réunion au Touquet parce que je suis responsable de chasse au niveau de plusieurs départements. Le Député-maire du Touquet, Monsieur Fasquelle, est totalement opposé à ce projet. Il sait ce qu'est le tourisme chez lui, il n'a pas envie d'avoir des éoliennes pour que les touristes viennent davantage au Touquet. Au contraire, les éoliennes vont les faire fuir. Je suis assez inquiet.

Je pense être contre les projets éoliens. Il faut se poser la question. Je pense que l'éolien peut être une énergie intéressante, mais en tant que citoyen, je suis inquiet de voir que l'on confie des parts de marché énormes à des acteurs privés pour produire de l'énergie, ce qui est pour moi, une mission régaliennne de l'Etat. Je dis qu'il faut faire attention à ce que l'on fait. Cela peut être dangereux, même si cela ne représente que 15 ou 20 % de l'énergie. *Secundo*, si on additionne toutes les richesses qui existent chez nous grâce à la préservation de nos côtes, qu'est-ce que peut détruire une telle installation ? Je voudrais essayer de faire la bascule. On sait qu'au Tréport et en baie de Somme, les pêcheurs sont très concernés.

Par contre, je pense qu'il faudrait réfléchir à l'éolien *offshore* très grand large, à 150 ou 200 kilomètres des côtes, en dehors des zones économiques, des zones de pêche, des zones de migration d'oiseaux et non pas faire des mini-fermes à 50 ou à 500, mais peut-être à 10 000 ou à 15 000. Au moins, il n'y aurait pas de contentieux par rapport à tous les problèmes qui ont été évoqués ce soir. Je pense que la solution est là. Si on a les moyens d'investir aujourd'hui 1,8 milliard d'euros ou 4,8 milliards d'euros, on peut dérouler un câble un peu plus long et faire des éoliennes flottantes. Cela se passe comme cela, j'ai vu les différentes techniques. Je pense que le débat est là. Je ne suis pas toujours d'accord avec les gens que j'ai entendus ce soir, mais je pense qu'il y a une bonne intelligence convergente. A mon avis, la solution est là. Nos dirigeants français et européens prennent des directives pour embêter les petits, alors que les gros font ce qu'ils veulent. Merci.

Philippe MARZOLF

Vous savez que la Commission est complètement neutre, mais un débat public sert aussi à vous exprimer et je pense que vous avez pu vous exprimer largement. Je rappelle que c'est l'Etat, au final, qui va donner les autorisations sur le domaine public maritime. Ce serait à lui de décider à un moment donné. Si vous voulez dire qu'il en faut plus, qu'il en faut moins ou qu'il faut plutôt les mettre à tel endroit, c'est maintenant qu'il faut vraiment vous exprimer, à travers vos cahiers d'acteurs, à travers vos contributions, sur les conditions d'implantation en face de votre baie.

Nicolas LOTTIN

A la fin du schéma départemental éolien, on a dit qu'il n'y aurait plus d'éoliennes sur le rivage, sur les pieds de plage. J'ai donc posé la question au Préfet de l'époque, parce qu'on parlait déjà de ce projet d'éolien *offshore*, en lui disant qu'on n'aurait pas d'éoliennes dans l'eau, devant nos plages. Monsieur le Préfet m'a répondu à l'époque que cela ne relevait pas de sa compétence, mais de celle du Préfet maritime. Je crois savoir, parce que je me suis renseigné, qu'un Préfet, même terrestre, a une compétence de douze milles par rapport aux côtes. Est-ce que le schéma qui est en place aujourd'hui n'a pas une valeur juridique pour dire qu'à moins de douze milles, l'implantation d'éoliennes est impossible ? Il faudrait voir avec les juristes et les services de l'Etat.

Philippe MARZOLF

Normalement, c'est le domaine public maritime et c'est donc une autre juridiction. Y a-t-il des réactions, des avis, des questions ? Monsieur ?

Echanges avec le public

François VEILLERETTE, Vice-Président du Conseil régional

Vous savez que ce n'est pas la Région qui prend la décision dans ce projet. Je voulais simplement dire la Région a exprimé un certain nombre de souhaits par rapport à ce projet, au niveau de l'emploi et des retombées économiques et au niveau de l'environnement, en ayant une exigence absolue d'avoir les plus hautes garanties possibles scientifiques d'innocuité et l'impact le plus faible possible sur l'environnement.

J'ai entendu un certain nombre d'interventions dont celle de mon collègue Monsieur Pilniak et d'autres, qui soulèvent des questions. Si on n'a pas la réponse sur la bernache cravant, par exemple, cela peut vouloir dire qu'elle passe bien au nord du projet, mais aussi qu'elle passe sur la zone du projet. Scientifiquement, on ne le sait pas. Je pourrais dire cela pour tout autre projet. A partir du moment où il y a une inconnue sur un projet d'équipement quelque qu'il soit, le doute doit être levé et doit bénéficier à l'environnement. C'est mon rôle, en tant que Vice-président à l'Environnement à la Région que de dire cela.

De toute évidence, il y a un certain nombre de choses à creuser au niveau des études. Cela a d'ailleurs été évoqué par d'autres intervenants de divers bords. Je crois que la défense de l'environnement, en Picardie comme ailleurs, ouvre droit au plus haut niveau scientifique, ce qui ne retire rien à la qualité des travaux scientifiques qui ont été menés par ailleurs. Il ne s'agit pas de mettre en cause les gens, mais je crois que l'on peut croiser les données avec la littérature existante et qu'il faut également éclaircir un certain nombre de points. On voit que la démarche va encore durer un certain temps, nous n'en sommes pas encore à l'enquête publique. Tout le mérite du débat public est de permettre à ces questions et à ces incertitudes de s'exprimer. Je crois que c'est tout à l'honneur de ce type de débat. C'est tout à l'honneur également des porteurs de projet que de demander des compléments d'informations scientifiques pour avoir vraiment une garantie de réduire au maximum cette incertitude. Merci.

Philippe MARZOLF

Merci de votre intervention. On va prendre trois interventions et La Compagnie du Vent réagira ensuite.

Jean PILNIAK, conseiller régional de Picardie

Je voudrais revenir sur l'étude de Monsieur Petersen. Cette étude a été faite sur deux oiseaux, c'est-à-dire la macreuse noire et l'harelde de Miquelon. Ce sont des oiseaux qui vivent essentiellement en mer. Or comme nous le savons, les oiseaux qui passent au large de nos côtes ne sont pas des oiseaux essentiellement marins. Nous avons également des oiseaux, comme le canard siffleur, qui mangent de l'herbe, qui vivent sur terre, qui vivent sur les côtes et qui se déplacent. Je ne conteste pas cette étude parce que je ne peux pas me permettre de contester une étude qui a été faite par Monsieur Petersen, mais il faut comparer ce qui est comparable. On ne peut pas comparer des oiseaux qui sont sédentarisés sur certaines zones et qui dévient les parcs marins avec des oiseaux migrateurs qui sont élancés. Je comprends mal comment des oiseaux élancés de nuit, par brouillard

dont il faut parler également parce qu'il existe, vont pouvoir contourner le parc à 90 degrés puisque de nuit, j'ai vu qu'ils réagissent à environ 1 000 mètres. J'ai du mal à comprendre comment ils vont faire un détour d'environ cinq kilomètres pour détourner ce parc. J'émet des doutes là-dessus par rapport aux oiseaux qui vont fréquenter notre zone.

Philippe MARZOLF

Merci. Peut-être une réponse. Est-ce qu'il y a des oiseaux migrateurs dans la zone qui a été étudiée ou pas ?

Ib Krag PETERSEN (interprétariat)

Dans le parc éolien dont je parlais au début, il y a un flux migratoire d'oiseaux très important. Je voulais justement revenir sur ce que disait Monsieur Lottin. Au Danemark, le flux migratoire des oiseaux est aussi important qu'en France. C'était un point à éclaircir.

Nous avons fait une étude du flux migratoire à partir d'une plate-forme qui était située à cinq ou six kilomètres du parc éolien *offshore*. A partir de cette plate-forme, nous sommes capables d'étudier le flux migratoire à la fois le jour et la nuit, le flux migratoire des oiseaux du nord vers le sud et du sud vers le nord. Le jour, les oiseaux arrivent à distinguer le parc éolien *offshore* à trois kilomètres et ils commencent à modifier leur vol. Bien entendu, la nuit, ils n'ont pas la même vision. Ils opèrent cette modification de vol à un kilomètre du parc éolien *offshore*. Comme je vous l'ai dit auparavant, certains oiseaux rentrent directement dans le parc éolien *offshore*.

Nous n'avons pas beaucoup d'informations sur les flux migratoires d'oiseaux lorsqu'il y a du brouillard. D'une part, la zone où ont été créés les parcs éoliens *offshores* est une zone où il n'y a pas beaucoup de brouillard. D'autre part, les oiseaux ne migrent pas lorsqu'il y a ces conditions climatiques. Avec un système infrarouge, nous sommes capables de voir le flux migratoire des oiseaux en cas de conditions difficiles. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a bien entendu des collisions. C'est certain. L'année dernière, on a dénombré 45 à 46 collisions.

Philippe MARZOLF

A quelle hauteur sont les turbines ?

Ib Krag PETERSEN

Les plus hautes font 110 mètres.

Philippe MARZOLF

Merci. On a dit tout à l'heure que des flux migratoires venaient d'Angleterre. Comment les Anglais ont étudié la chose ?

Mickaël HAUSTANT

Je pense qu'ils l'ont étudié, mais je ne peux pas répondre parce que je ne suis pas spécialiste de la question. Ils ont bien sûr étudié les flux migratoires des oiseaux dans l'évaluation environnementale stratégique.

Philippe MARZOLF

Il serait intéressant, si des études ont été faites, que l'on puisse les avoir. Il a plusieurs demandes de parole. Monsieur ?

Daniel JENINEZ, élu à Rue

Il me semble que la France et la Grande-Bretagne appartiennent à l'Europe. Des ZDE sont implantées en France et concernent des parcs éoliens. Ne pourrait-il pas y avoir un accord européen entre la France et l'Angleterre en ce qui concerne l'implantation des parcs éoliens ? Ce seraient quand même une sécurité et une garantie pour l'avenir, s'il est décidé d'en implanter. Pour l'instant, on n'a pas encore toutes les réponses, mais je pense qu'il pourrait y avoir un accord à ce niveau-là. On risque d'avoir une multiplication des zones, avec tous les dangers qui concernent les oiseaux. Les passages risquent de ne pas être contrôlés.

Philippe MARZOLF

Merci à l'ambassade de France en Angleterre de relayer la demande, ce que nous ferons également en France. Monsieur Sueur voulait intervenir.

François SUEUR

Merci. Je pense qu'à trop vouloir prouver l'innocuité, on a l'effet inverse auprès de la population locale qui a tendance à se sentir, à juste titre, opprimée par ce qui se passe ailleurs, c'est-à-dire en dehors de la côte.

Philippe MARZOLF

Opprimée par les scientifiques, par les universitaires non ?

François SUEUR

Non, pas forcément par les scientifiques. Je suis scientifique, mais j'habite aussi sur la côte. Je comprends les préoccupations de la population, ce que ne comprennent pas forcément d'autres personnes. Dire qu'il n'y a pas de migration lorsqu'il y a du brouillard me semble difficile, dans la mesure où EDF a été obligée de baliser ses lignes parce que si les migrations sont plus faibles en temps de brouillard, il y en a quand même. On a des cas de mortalité par ces conditions, notamment de grands oiseaux, sur des lignes électriques, etc. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de migration quand il y a du brouillard. En cas de brouillard, l'être humain, avec ses moyens, détecte les oiseaux moins facilement parce que les radars sont moins performants et l'œil humain est ce qu'il est.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur Sueur.

Ib Krag PETERSON (interprétariat)

La traduction n'était pas bonne. Il y a moins de flux migratoires en cas de brouillard.

Monsieur KAUFMANN, habitant d'Ault

J'habite à Ault depuis deux ans. Ma question porte sur l'organisation. Il me semble qu'il y a un grand absent. Où sont les responsables de la protection du littoral ? Il est normal que La Compagnie du Vent soit pour son projet. On voit mal qu'elle serait contre. C'est partial. Le Danemark nous dit qu'il fait bien ; il ne va pas venir nous dire qu'il s'est trompé. C'est crédible, mais il n'y a pas de contreponds dans ce débat public. Il me semble que le contreponds officiel est autorisé. C'est cette administration qui était à la mode il y a vingt ans : la protection du littoral.

Philippe MARZOLF

Vous voulez parler du Conservatoire du Littoral.

Monsieur KAUFMANN

Non, la protection du littoral au sens large.

Philippe MARZOLF

Il y a le Conservatoire du Littoral qui gère les parties littorales. Sinon, c'est le Ministère de l'Environnement qui protège le littoral.

Monsieur KAUFMANN

Qui a une vue d'ensemble ?

Philippe MARZOLF

Personne.

Monsieur KAUFMANN

Merci.

Philippe MARZOLF

Si vous avez un interlocuteur à faire intervenir, il faut le faire venir, mais comme je le répète toujours, ce sera le Ministère de l'Environnement qui va faire les appels d'offres pour 3 000 mégawatts d'ici la fin de l'année, c'est-à-dire 600 machines de 5 mégawatts, et qui va déterminer les zones propices. Dès lors, il faut pouvoir dire que l'on n'en veut pas à tel endroit ou que telle zone n'est pas propice parce qu'il y a des oiseaux migrateurs, des zones de pêche, etc. C'est là le principe du débat public. Comme on l'a déjà dit dans d'autres réunions, la Commission Nationale du Débat Public est tout de suite allée dire au Ministère de l'Environnement que c'était à lui de nous saisir pour faire un débat sur : faut-il développer l'éolien en mer dans la Manche et en Mer du Nord ? Si oui, où ? Il n'a pas voulu nous saisir. Selon la loi 2002, nous sommes obligés de répondre à des saisines d'opérateurs privés. Sinon, il n'y aurait pas eu de débat du tout. Il vaut mieux qu'il y ait un débat plutôt que rien du tout. Monsieur voulait intervenir.

Monsieur LECLERC, retraité

Bonsoir. Je voulais compléter un peu ce qu'a dit Monsieur Jéninez et ce qui vient d'être dit. Lors des enquêtes publiques sur les projets éoliens terrestres, on demande toujours au porteur de projet de situer son projet personnel par rapport aux projets extérieurs ou existants. Jusqu'à présent, on nous présente un projet, mais on ne dit pas ce qu'il y a autour. En remontant vers le nord, je vois un parc naturel marin, mais je me demande ce qu'il y aura après ce parc naturel marin. Monsieur Butel et Monsieur Lottin parlent de la prolifération des parcs éoliens. Effectivement, il y a une méconnaissance. Qui, demain, sera chargé de dire : « Attention, ce parc éolien en cache un autre » ?

Je ferai une réponse à Monsieur Lottin qui s'occupe des parcs éoliens. On vient de voir ce cas dans une petite commune du littoral qui a obtenu huit permis de construire pour des éoliennes. Lorsqu'il a fait une enquête publique, le commissaire enquêteur n'a pas regardé ce qu'il y avait à côté et il a redonné un avis favorable sur huit autres éoliennes. En définitif, on a seize éoliennes, sachant qu'elles sont à moins de dix kilomètres du littoral.

Philippe MARZOLF

Il y aura un coordinateur pour les éoliennes en mer parce que c'est l'Etat qui va donner les permis d'exploiter parce que c'est le domaine public maritime. Le Ministère de l'Environnement va donc dire où les éoliennes peuvent et doivent être implantées.

Laurent GAVORY, Conseil économique et social régional de Picardie

Bonsoir. Je représente les associations de protection de la nature au Conseil économique et social régional de Picardie. L'un de mes collègues était venu lors d'une précédente réunion vous exposer l'avis global de cette instance. Dans le cadre de la réunion d'aujourd'hui, je voulais simplement poser deux questions et peut-être avoir deux confirmations. Est-ce qu'il y aura bien des études complémentaires ? On les a évoqués à plusieurs reprises, un certain nombre de points ont été soulevés. Il faudrait que cela soit suivi d'effet.

Ensuite, pour rebondir sur ce que la personne précédente a évoqué, il nous paraît, au sein du CESR, indispensable d'avoir une approche globale à tous les points de vue, au niveau environnemental, mais aussi au niveau socio-économique, ainsi qu'une approche plus précise sur les retombées

économiques et financières, notamment en ce qui concerne la taxe professionnelle. Je vous remercie.

Philippe MARZOLF

On va prendre deux autres interventions. Monsieur Montassine ? Ensuite, on demandera à La Compagnie du Vent de répondre.

Gérard MONTASSINE, pêcheur professionnel maritime

Je représente de temps en temps les marins-pêcheurs et surtout j'ai un fils et un petit-fils qui veulent faire ce métier. Tout à l'heure, on a entendu quelques mots sur le sujet ; un ancien pêcheur a bien parlé. Pour ma part, je veux insister sur la précarité des études d'impact actuellement menées, y compris, comme je vous l'ai déjà dit, la précarité du dossier qui est rédigé et où on dit qu'il n'y a pas de petits poissons dans ce secteur. C'est vraiment quelque chose à mettre au point. Il faut avoir une étude d'impact cohérente. On ne pêche pas des poissons n'importe quand ni n'importe comment. Il n'y a que les professionnels qui connaissent le secteur. Je l'ai déjà dit, mais je le redis ici dans cette salle parce qu'il y a d'autres auditeurs. J'insiste donc sur ce sujet à nouveau. Merci.

Philippe MARZOLF

Il est certain qu'il aurait été plus logique que tous les professionnels participent à l'élaboration du cahier des charges des études. Comme on l'a vu ce soir, La Compagnie du Vent a déjà dépensé 1,5 million d'euros. Il aurait été mieux de le faire en partenariat avec les professionnels. Il n'est peut-être pas trop retard parce qu'il y aura forcément d'autres études qui seront faites.

Liseline LAVOINE, Comptoir de l'Océan au Tréport

Je voulais vous demander, Monsieur, si en tant que directeur du projet, vous étiez prêt à signer un papier, à vous engager auprès de tous ces gens qui sont ici à vous écouter, en disant qu'il n'existera aucun risque dans l'avenir. Est-ce que vous nous affirmez le zéro risque ? Il faut trente kilomètres à un bateau chargé de 250 000 tonnes pour s'arrêter. Ne va-t-il pas s'échouer dans vos barges monstrueuses que vous allez nous mettre en mer ? Est-ce que vous pouvez aujourd'hui prendre cet engagement, le signer maintenant et promettre à nous tous et aux Français que le littoral ne sera pas impacté d'éventuelles marées noires ? Au Tréport, il y a des bateaux qui battent des pavillons très graves. Certains clients me disent que si tel bateau s'échouait, ce serait très grave. Est-ce que vous pouvez prendre cet engagement, vous, Monsieur ? C'est à vous que je m'adresse personnellement.

Philippe MARZOLF

Ils vont répondre tout de suite. Nous allons prendre une dernière prise de parole et ensuite, La Compagnie du Vent répondra. Monsieur ?

Yves GRIOCHE, Fédération Environnement Durable

Je m'interroge aussi sur l'étude d'impact puisque plusieurs personnes en parlent. Je ferai une comparaison avec les études d'impact terrestres. Sur l'*offshore*, on n'a pas de recul. Les études d'impact que nous voyons très souvent, sont toujours très bien faites ! Les flux migratoires sont comme par hasard juste à côté des endroits où se trouvent les éoliennes. C'est systématique. Les chiroptères ne vont pas là non plus, alors qu'il y a des gîtes de chiroptères qui se trouvent à quelques kilomètres de là. A chaque fois, c'est comme cela. On peut donc s'interroger sur les études d'impact qui vont se faire en *offshore*.

Concernant les associations de protection des oiseaux, je tiens à préciser que j'ai déjà vu des rapports d'études d'impact réalisés par Picardie Nature et certains sont très bien faits. Je tiens à le dire. Le problème, c'est que vous n'êtes pas suivis. Le problème, c'est que le Préfet accepte les permis. Le problème, c'est que vous persistez à dire quand même que l'éolien est formidable. Vous avez dit tout à l'heure qu'il fallait que l'éolien soit mis d'une façon convenable. Aucune éolienne n'est mise d'une façon convenable.

Je tiens à signaler aussi, s'agissant de ces associations, que lorsque des mesures compensatoires qui sont émises, il y a des mesures compensatoires pour le suivi des oiseaux et des chiroptères. Les promoteurs payent 3 000, 4 000, 5 000, 8 000, 10 000 euros pour les mesures compensatoires. Où vont ces fameuses mesures compensatoires financières ? Elles sont normalement allouées pour faire des suivis de chiroptères et des suivis des oiseaux. Est-ce que vous touchez cet argent ?

Philippe MARZOLF

C'est de l'attaque personnelle, vous pouvez vous arranger à l'extérieur.

Yves GRIOCHE

Non, c'est général pour toutes ces associations. On n'a jamais de réels rapports qui sont faits et qui sortent de tout cela. Il faudrait avoir tout cela. Un chasseur – je crois que c'est Monsieur Butel – a dit qu'ils avaient deux analyses qui avaient été faites dans l'Aude et ailleurs. Depuis dix ans qu'il y a des éoliennes en France, on n'a rien d'autre ! Est-ce qu'on n'a pas quelque chose qui est fait d'une façon plus fine ? Je trouve que là, il y a un problème. Beaucoup d'argent est donné par les promoteurs pour faire des suivis et rien n'est fait. Je suis peut-être dur, mais la réalité est là.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur Grioche. Est-ce que La Compagnie du Vent peut s'engager à ce qu'il n'y ait aucun risque, aucun accident, aucune pollution ?

Jean-Mathieu KOLB

Je tenais juste à répondre à Monsieur Grioche puisque derrière ce joli nom « Fédération Environnement Durable » se cache une association anti-éoliennes qui n'est pas agréée pour la protection de l'environnement, au contraire des associations que vous avez attaquées ce soir. Je me permets quand même de le préciser. C'est important.

Quant aux mesures de suivi, on a proposé ce soir un engagement fort dans le cadre d'un groupement d'intérêt scientifique, avec une présidence tournante, ce qui est à mentionner. C'est la preuve que nous sommes nous aussi rassurés par les études qui sont faites, non pas uniquement par des promoteurs, mais aussi par des instituts publics, en France. On a cité l'Aude et la Vendée. Je le sais parce que Sylvain Albouy qui est intervenu, a suivi personnellement ces deux projets, mais des études sont faites sur de nombreux parcs. Des études sont faites également à l'étranger ; on l'a vu ce soir avec Monsieur Petersen. Nous serons d'ailleurs très contents de bénéficier de sa présence ce soir pour échanger avec lui et savoir comment ils ont vu et cherché à voir les migrations de nuit.

Comme il a été dit ce soir, on a besoin de compléments. Je crois qu'il est important de préciser que nous avons fait des études qui sont les premières de ce niveau et de cette ampleur en France. C'est quand même à remarquer. Ce ne sont pas 2 heures par jour, ce sont 24 heures par jour sur plusieurs sites, qui ont été faites par nos amis de Biotope. D'accord, il y a des compléments à faire. Nous sommes très contents d'avoir des remarques ce soir. C'est aussi le rôle du débat public. Il ne s'agit pas d'arriver avec un projet qui soit bouclé.

Philippe MARZOLF

Une question, Monsieur Kolb. Pourquoi, dans toutes les études qui ont été faites, vous n'avez pas vu les professionnels de la mer, des oiseaux, etc. pour élaborer vos protocoles ? Cela aurait été intéressant.

Jean-Mathieu KOLB

Le protocole Oiseaux par exemple dont nous avons discuté tout à l'heure, est un protocole qui est établi au niveau européen, qui a été reconnu par la LPO et dont on a échangé avec certaines associations locales qui se sont exprimées ce soir et dont nous avons utilisé aussi certaines données. Quant à la pêche, on a fait, depuis deux ans, des demandes de mise en place de chalutages scientifiques qui n'ont pas été suivies. Nous sommes prêts à partager les données que l'on a acquises et à repartir sur de nouveaux chalutages avec vous.

Je voulais juste revenir sur certaines choses quant à l'éolien flottant dont on a parlé ce soir. Il est vrai que c'est un point important et intéressant. On parle beaucoup d'énergies marines, mais elles ne sont pas toutes au même stade de maturité. Ce sont des projets de recherche, des prototypes. On envisage peut-être qu'ils verront le jour d'ici dix à quinze ans. L'horizon temporel n'est donc pas le même. Il y a aussi des contraintes à lever, d'ordre technique, d'ordre économique. Aller plus loin coûte plus cher. Ce sont des choix aussi. On a parlé ce soir du tarif, de la CSPE. Le principe est de passer en revue toutes ces thématiques qui sont très nombreuses, pour essayer de construire un projet qui soit le meilleur compromis possible.

Quant aux risques, en toute sincérité, le meilleur risque est d'interdire complètement la navigation puisque malheureusement, il y a des bateaux qui s'échouent ici.

On a une étude d'impact qui sera rendue publique, qui est un document public, qui est basé sur des études et qui suit des recommandations établies.

On ne fait rien sans risque. Dans tous les gestes quotidiens, dans toutes les activités, il y a une part de risque. La question est de savoir quel est le niveau acceptable de risque. Si on veut aller au risque zéro, on ne fait rien. On en a parlé l'autre jour, lors de la réunion thématique sur la pêche. Il faut

définir le projet qui respecte ce niveau de risque acceptable et mettre en œuvre les mesures pour éviter le risque que vous avez évoqué.

Pierre LAGANDRE

Madame, le risque zéro n'existe pas. Pour aucune production d'électricité, le risque zéro n'existe pas, Madame. Laissez-moi parler, s'il vous plaît. Vous posez une question, j'y réponds. Le risque zéro n'existe pas. Est-ce que vous connaissez une source de production d'électricité où il y a zéro risque ? Je peux vous dire que l'énergie éolienne constitue un risque très faible. En ce qui concerne le projet éolien des Deux Côtes, aujourd'hui, nous nous attachons à réduire le risque au maximum.

Enfin, il est important de rappeler, peut-être pour un mot de conclusion, qu'aujourd'hui, nous sommes en débat public et que le projet des Deux Côtes n'est pas figé. C'est important de le rappeler. Comme le Président Marzolf l'a dit au début de la réunion, le projet n'est pas figé. Nous sommes encore à un stade amont de développement du projet. Nous sommes donc contents d'avoir entendu un certain nombre de remarques et d'inquiétudes ce soir. Le but du débat, c'est de parler. C'est une chance aujourd'hui pour ce projet que vous puissiez vous exprimer et poser toutes les questions. Nous avons compris un certain nombre de choses. Il y a des études qui sont à affiner, il y a des compléments d'études à faire. Nous allons les faire, les prendre en compte.

Philippe MARZOLF

Est-ce que vous pouvez vous engager à les faire en partenariat avec les professionnels ?

Pierre LAGANDRE

C'est ce que l'on demande à certains professionnels depuis plusieurs années.

Philippe MARZOLF

Il y a un appel aux professionnels.

Pierre LAGANDRE

Depuis plusieurs années, nous demandons à certains professionnels de collaborer à ces études.

Je rappellerai en conclusion que plus de mille éoliennes tournent aujourd'hui en Europe depuis presque vingt ans. Pourquoi n'y arriverait-on pas en France puisque les autres y arrivent ? C'est une question que je pose. Je rappelle enfin que l'énergie éolienne est une énergie propre qui ne produit pas de déchet et qui est renouvelable et inépuisable.

Philippe MARZOLF

Une réponse pour Monsieur. Comme il a été dit dans d'autres réunions publiques, en face de Monaco, ils disent que c'est trop profond. Pourquoi me regardez-vous ? Moi, je vous permets de vous exprimer. Vous devriez plutôt me remercier. Il a été répondu qu'une implantation pourra se

faire avec la deuxième génération d'éoliennes, les éoliennes flottantes dont parlait Monsieur Lottin. C'est ce que j'ai entendu dans le débat. Je ne fais qu'écouter, je ne prends pas parti.

Est-ce que quelqu'un veut parler ou rajouter quelque chose ?

Ib Krag PETERSEN (interprétariat)

Je voulais simplement rajouter qu'au Danemark, l'industrie éolienne *offshore* a permis de créer 3 000 emplois dans la région de Esbjerg.

Henri de ROSIERE, pêcheur

Vous avez dit que l'industrie éolienne avait créé 3 000 emplois au Danemark. Je peux déjà dire à La Compagnie du Vent que d'ici deux ans, on va interdire le chalut de fond et les arts traînants à certaines catégories de bateaux. Depuis l'après-guerre, les bateaux ont toujours fait du chalut de fond par ici. Cela va être interdit dans les deux ans à venir car cela détruit soi-disant les fonds marins. Cela ne les détruisait pas auparavant. En éliminant le chalut de fond et les arts traînants, on va donc dire à une catégorie de pêcheurs dont je fais partie de rester à quai. Le problème sera résolu, il n'y aura pas de danger de collision.

Maintenant, La Compagnie du Vent ne vous dit pas tout. Quand elle aura implanté ses petites magouilles, dans les années à venir, il y aura, entre Cherbourg et Dunkerque, un millier d'éoliennes. Est-ce que vous pouvez répondre ? Est-ce que c'est vrai ? Dans les années à venir, un millier d'éoliennes sont prévues.

Philippe MARZOLF

Le projet d'investissement français est de 6 000 mégawatts, c'est-à-dire 1 200 éoliennes d'ici 2020. Il y aura un appel d'offres pour 3 000 mégawatts d'ici la fin de l'année, c'est-à-dire 600 éoliennes. C'est le Ministère qui l'a dit. Il faut regarder les réunions.

Henri de ROSIERE

Oui, mais il n'y a pas de fumée sans feu, Monsieur. On a parlé de l'augmentation de l'électricité dernièrement. Soi-disant qu'on ne subirait pas de hausse. J'ai entendu ce matin sur France Bleu qu'on allait avoir droit à l'augmentation de l'électricité. On a eu l'augmentation du gaz le jour du 1^{er} avril et c'était un vrai poisson d'avril. Personne n'y a cru, mais on a quand même pris une augmentation de 9,7 %. Il faut être logique, il faut regarder les choses en face.

Les pêcheurs sont une espèce en voie de disparition. On sait qu'il n'y aura plus de pêcheurs. On nous le dit, on nous envoie des circulaires. Nous sommes appelés à disparaître. Nous serons tous le long du quai. Je me demande ce que fera la jeune génération et ce que les jeunes feront encore dans les écoles de mousses. Ils n'iront plus pêcher puisqu'ils devront se mettre dans les fermes marines. Du pêcheur, on n'en veut plus ! On pourra donc implanter les éoliennes. Dès l'instant où l'on va interdire le chalutage de fond et les arts traînants, les choses se passeront ainsi de Cherbourg à Dunkerque.

Vous dites que l'implantation d'éoliennes n'a pas d'impact sur la ressource. En Hollande, des éoliennes ont été installées. Qu'est-ce que disent les Néerlandais quand ils viennent chez nous ? Ils disent qu'ils sont obligés de venir chez nous parce que chez eux, il n'y a plus de poissons avec ces éoliennes. N'allez pas dire qu'elles n'ont pas d'impact sur la ressource.

Philippe MARZOLF

Après les pêcheurs, les chasseurs.

Jean PILNIAK

Je voudrais simplement intervenir sur l'histoire des 3 000 emplois. Nous avons tous reçu un document dans les mains et je lis en page 104 : « *En phase d'exploitation, c'est-à-dire au moment où les éoliennes vont fonctionner, les emplois seront tous locaux et seront basés sur les ports du Tréport et de Dieppe. Cinquante emplois directs seront ainsi créés pour la maintenance des installations, pendant trente ans* ». Que l'on ne nous dise pas qu'il y aura 3 000 emplois.

Philippe MARZOLF

C'est au Danemark. Au Danemark, ils ont des milliers d'éoliennes.

Jean PILNIAK

En ce qui concerne ce projet, cinquante emplois seront créés au Tréport et à Dieppe et c'est ici, dans la Somme, que le parc va être installé.

Philippe MARZOLF

C'est entre les deux. On a une réunion spécifique sur le sujet de l'emploi. Une courte réponse et on clôturera ensuite la séance.

Jean-Mathieu KOLB

On parle ce soir du projet qui nous intéresse. Je voulais juste préciser que pour déterminer la zone d'action des bateaux de moins de douze mètres, des chalutiers du Tréport, on peut tracer le trait des 20 milles nautiques. C'est *grosso modo* la distance qu'ils font par jour. J'enlève la ligne des 3 milles nautiques où vous n'avez pas le droit de chaluter. Le projet large correspond à 5 % de cette zone d'action. Je tenais à remettre ce chiffre en perspective. Certains pêcheurs, notamment de la baie de Somme, pêchent au filet ; je n'ai pas dit le contraire.

Concernant l'emploi, il y a effectivement cinquante emplois directs. On a estimé des emplois indirects avec des ratios conservateurs ; cela nous a été présenté à la dernière réunion. Ce sont au total 150 emplois. Les emplois que l'on a cités avant, les 600 à 950 emplois, sont des emplois que l'on espère pérenniser parce que l'idée est de créer une filière, de créer des projets et des usines. J'ai déjà cité cet exemple. On a, en France, trois constructeurs de mâts d'éoliennes et un groupe industriel qui sont prêts à venir s'installer. Non, Monsieur Grioche, ce ne sera pas en Chine. Vous

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième table ronde CPDP
avez dit aussi l'autre jour qu'à Fruges, ce n'étaient que des Allemands qui avaient construit le parc éolien et vous avez eu votre réponse en réunion. On parle de 3 000 emplois au Danemark ; c'est une filière. Il y a ce qu'on peut faire avec un projet et ce qu'on peut faire avec une filière, mais pour créer une filière, il faut des projets. Ce sera ma conclusion.

Philippe MARZOLF

Merci. Je vous rappelle que vous pouvez toujours vous exprimer sur le site Internet et que la prochaine réunion est prévue à Cayeux le 3 juin et portera sur l'impact sur le paysage, sur le tourisme et sur les activités de loisirs de la mer. Merci de votre participation. Ce soir, plus de 300 internautes suivaient la réunion en direct. Merci. Bonne soirée.